

Copie

LA CONDITION DES OUVRIERS

B/65

Lettre ouverte au Pape Léon XIII.

par

Henry George
Sociologue américain
Traduit par P. PASSY

HENRY GEORGE SCHOOL
50 EAST 69th STREET
New York, N.Y. 10021

(Printed in the U.S.A.)

SAINT-PÈRE,

J'ai lu avec attention votre lettre Encyclique sur les conditions du travail, adressée au monde chrétien par l'intermédiaire des patriarches, cardinaux, archevêques et évêques de votre confession.

Comme ses condamnations les plus formelles sont dirigées contre une théorie dont nous, ses partisans, estimons qu'elle mérite votre appui, je demande la permission de mettre devant Votre Sainteté les raisons de notre croyance, et d'exposer quelques considérations qui vous ont malheureusement échappé. Mon excuse se trouve dans le sérieux extrême des faits dont vous parlez : la misère, la souffrance, l'esprit de révolte qui agite le monde chrétien ; le danger de voir la passion pousser l'ignorance dans une lutte aveugle contre des conditions sociales devenant rapidement intolérables.

I

Nos postulats sont tous exprimés explicitement ou implicitement dans votre Encyclique.

Nous affirmons que :

Ce monde a été créé par Dieu ;

Les êtres humains qui y sont introduits pour la courte période de leur vie terrestre sont également les créatures de sa bonté, les objets de ses soins paternels ;

De par sa constitution, l'homme est soumis à des besoins physiques, dont la satisfaction est nécessaire non seulement pour le maintien de sa vie matérielle, mais pour le développement de sa vie intellectuelle et spirituelle ;

Dieu a rendu la satisfaction de ces besoins dépendants des efforts de l'homme lui-même, lui ayant donné à la fois le pouvoir et l'ordre de travailler — chose qui à elle seule l'élève bien au-dessus de la brute, puisqu'on peut dire, en tout respect, qu'elle permet à l'homme de devenir un collaborateur dans l'œuvre de la création ;

Dieu n'a pas mis l'homme dans la position de faire des briques sans paille. En même temps que le besoin et la faculté de travailler, Il lui a donné la matière première de son travail. Cette matière première, c'est la terre — l'homme, en tant qu'être matériel, étant un animal terrestre, qui ne peut vivre que sur la terre et de la terre, et ne peut employer d'autres éléments, tels que l'air, le soleil et l'eau, qu'en se servant de la terre ;

Etant également les enfants du Créateur, ayant par sa Providence un droit égal à vivre leur vie et à satisfaire leurs besoins, les hommes ont un droit égal à l'usage de la terre ; et tout régime qui leur refuse ce droit égal est moralement condamnable.

En ce qui concerne le droit de propriété, nous estimons que :

Etant créés comme individus, avec des facultés et des besoins individuels, les humains ont droit à l'emploi de leurs propres facultés et à la jouissance de ce qu'ils produisent — sous réserve, s'entend, des obligations morales découlant de relations telles que les liens de famille.

Il y a donc, antérieurement à toute loi humaine, mais fondé sur une loi divine, un droit de propriété individuelle des objets produits par le travail — un droit que le propriétaire peut transférer à d'autres, mais dont nul ne peut le dépouiller contre son gré sans se rendre coupable de vol.

Ce droit de propriété, reposant sur le droit que chacun a sur sa propre personne, est le seul droit de propriété complet et absolu. Il porte sur les choses produites par le travail, non sur celles créées par Dieu.

Par exemple, si un homme prend un poisson dans la mer, il acquiert un droit de propriété sur ce poisson, droit exclusif qu'il peut transférer à d'autres par vente ou par don. Mais il ne peut pas acquérir un droit de propriété sur la mer : il ne peut ni la vendre, ni la donner, ni empêcher d'autres de s'en servir.

Ou s'il cultive du grain, il acquiert un droit de propriété exclusif sur le grain que son travail produit. Mais il ne peut pas obtenir le même droit de propriété sur le soleil qui l'a fait mûrir ou sur le sol qui l'a porté, car ces choses sont le don perpétuel de Dieu à toutes les générations des hommes, dont que tous peuvent employer, mais dont nul n'a le droit de se réservé l'usage exclusif.

Attribuer aux biens créés par Dieu la même possibilité d'appropriation individuelle qu'aux choses produites par le travail, c'est fausser et ruiner le véritable droit de propriété. Car un homme obligé de prélever sur le produit de son travail pour payer à un autre la permission d'employer la mer ou l'air ou le soleil ou le sol (toutes choses que nous comprenons dans

le mot *terre*), cet homme-là est privé de sa propriété légitime et victime d'un vol.

Quant à l'emploi de la terre, nous estimons que :

Si le droit d'appropriation qui porte avec justice sur les objets produits par le travail ne peut pas s'appliquer à la terre, celle-ci peut pourtant être soumise à un droit de possession. Comme le dit Votre Sainteté, Dieu n'a pas accordé la terre à l'Humanité en bloc, en ce sens que tous puissent s'en servir sans distinction, selon leur bon plaisir : des règles pour en fixer le meilleur emploi peuvent être établies par des lois humaines. Mais ces lois doivent se conformer à la loi morale — doivent assurer à tous une égale participation aux dons offerts par la bonté de Dieu.

Le principe est celui qu'applique un père de famille voulant partager ses biens également parmi ses enfants. Il y a des choses qu'on ne peut ni partager ni employer en commun ; ces choses peuvent être sans injustice assignées à l'un ou à l'autre, mais à condition que, par des compensations, le principe du partage égal soit maintenu.

Dans un état social primitif, quand on vit de chasse, de pêche, et de la cueillette des fruits sauvages, il n'y a nul besoin d'une appropriation personnelle de la terre. Mais quand les hommes se mettent à cultiver le sol et à exécuter des travaux de valeur permanente, une telle appropriation devient nécessaire, pour assurer au travailleur la propriété de ce que son travail a produit. Qui donc voudrait semer, s'il n'était pas assuré qu'un droit de possession exclusive lui permettrait de moissonner ? Qui attacheraient au sol le produit de travaux coûteux, si un droit de possession exclusive du sol ne l'assurait pas de pouvoir en jouir ?

Mais ce droit de possession individuelle des biens créés par Dieu est radicalement différent du droit de propriété des choses produites par le travail. Il est limité, tandis que l'autre est illimité, sauf les cas extrêmes où la nécessité met un terme à tous les droits. Son but, c'est uniquement de garantir l'autre droit, la propriété exclusive des fruits du travail : il ne doit pas servir à l'annuler. N'importe qui a droit à une possession exclusive du sol en tant qu'il n'empiète pas sur les droits du prochain ; il n'a droit à rien de plus.

Cain et Abel, par exemple, s'ils étaient les seuls hommes sur la terre, pourraient s'entendre pour partager la terre entre eux. Comme suite de leur contrat, chacun d'eux pourrait opposer à l'autre son droit exclusif à l'emploi de sa portion. Mais ni l'un ni l'autre ne pourrait opposer le même droit à un troisième être humain venant au monde. En effet, puisqu'aucun homme

ne vient au monde que par la permission de Dieu, sa seule présence atteste son droit, égal à celui des autres, à tous les dons de Dieu. Si Caïn et Abel lui refusaient tout usage de la terre qu'ils se seraient partagée, ils se rendraient coupables de meurtre. Et s'ils ne lui accordaient cet usage qu'en lui faisant céder une partie des fruits de son travail, ils seraient coupables de vol.

Les lois de Dieu ne changent pas. Leur application peut varier avec le changement des situations ; mais les mêmes principes restent vrais, qu'il s'agisse d'hommes peu nombreux et d'un mode de production primitif, ou d'une population dense et d'industries complexes. Dans nos cités et nos états habités par des millions d'être humains, il reste vrai que nous sommes des animaux terrestres, que nous ne pouvons vivre que sur la terre, et que la terre est donnée à tous par Dieu ; en sorte qu'en priver un homme équivaut à l'assassiner, et que le forcer à payer pour le droit de s'en servir équivaut à le voler.

Mais, même dans un état social où le développement de l'industrie et l'augmentation des améliorations permanentes ont rendu quasi-universel le besoin de possession individuelle, il n'y a nulle difficulté à combiner cette possession individuelle avec le droit égal pour tous à la propriété de la terre. Car, du moment qu'un lot de terre donne à son possesseur un produit supérieur à celui qu'il retirerait par le même travail sur un autre lot, ce lot acquiert *une valeur* qui est rendue apparente quand on le vend ou qu'on le loue. Ainsi la valeur de la terre elle-même, séparée de la valeur des améliorations qui y ont été introduites, indique toujours la valeur précise du bienfait auquel tous ont droit — bien distincte de la valeur à laquelle le possesseur individuel a droit en sa qualité de producteur ou de successeur d'un producteur.

Dès lors, pour unir les avantages de la possession individuelle à la justice de la propriété commune, il suffit d'attribuer à l'usage commun la valeur qui est celle de la terre, indépendamment de toute application du travail. C'est comme dans l'exemple déjà cité, d'un père de famille pourvoyant également ses enfants avec des objets n'étant susceptibles ni d'un usage commun ni d'un partage mécaniquement égal : il recourt alors à la vente ou à la location de ces objets, et partage également la valeur.

C'est d'après ce principe de sens commun que nous, qui nous appelons les partisans de la taxe unique, nous voudrions voir agir la communauté.

Le droit égal de tous à l'emploi de la terre, nous ne proposons pas de l'établir en mettant le sol en commun, de telle sorte que n'importe qui puisse en employer n'importe quelle partie à n'importe quel moment. Nous ne caressons pas non plus le projet, irréalisable dans l'état social actuel, de partager la terre en portions égales, ni celui, plus chimérique encore, de maintenir un tel partage une fois fait.

Nous proposons simplement, en laissant la terre en la possession exclusive des individus, avec pleine liberté de la donner, de la vendre ou de la léguer — de lever sur la terre, pour l'usage de la communauté, une taxe égale à la valeur annuelle de cette terre elle-même, sans tenir compte de l'usage qui en est fait et des améliorations qu'on y a apporté. Et comme cette taxe sur la terre nue serait amplement suffisante pour toutes les nécessités publiques, nous proposons qu'en l'établissant on supprime tous les impôts portant sur les instruments ou les produits du travail — impôts que nous considérons comme constituant une atteinte au droit de propriété, puisqu'ils enlèvent aux contribuables une partie des fruits de leur labeur.

Tout cela, nous le proposons, non pas comme une invention ingénieuse de l'esprit humain, mais comme un moyen de mettre les lois humaines en accord avec la volonté de Dieu.

Dieu ne peut pas se contredire, ni imposer à ses créatures des lois qui se contredisent entre elles.

Alors, si Dieu nous commande de ne pas dérober, c'est-à-dire de respecter le droit de chacun aux fruits de son travail ; si, d'autre part, étant le Père de tous les hommes, il veut fournir à tous des moyens égaux de participer aux dons de sa bonté — il s'en suit qu'à tous les degrés de civilisation, et si complexe que soit l'état social, il doit y avoir un moyen de respecter à la fois le droit de chacun au fruit de son travail, et le droit égal de tous à l'usage de la terre.

Si le Tout-Puissant ne change pas, il est impossible que, comme le prétendent les socialistes dont vous parlez, il faille ignorer le droit de possession individuelle pour assurer à tous une participation égale aux facilités de la vie et du travail. Mais il n'est pas possible non plus, comme vous paraissiez le dire dans votre Encyclique, que pour assurer le droit de possession individuelle il faille ignorer l'égalité de droits de tous aux facilités de la vie et du travail. Emettre l'une ou l'autre proposition, c'est nier l'harmonie des lois divines.

Par contre, la possession individuelle de la terre, le possesseur payant à la communauté la valeur de tous les avantages spéciaux que sa possession lui procure — ce système concilie

le respect des deux lois, en assurant à chacun la pleine propriété des fruits de son travail, et à tous une égale participation aux bienfaits du Créateur.

Et, nous n'hésitons pas à l'affirmer : ce moyen d'assurer à la fois l'égale participation aux dons du Créateur et la propriété exclusive des fruits du travail, c'est aussi le moyen voulu par Dieu pour alimenter le trésor public. Car nous ne sommes ni des athées, niant l'existence de Dieu, ni des demi-athées, niant que Dieu s'occupe de politique et de législation.

Vous dites avec raison — c'est une vérité salutaire qu'on oublie trop souvent — « l'Homme est plus ancien que l'Etat ; son droit de pourvoir à la vie de son corps est antérieur à la constitution des premiers états ». Oui, mais, vous le reconnaisez aussi, l'Etat fait partie de l'ordre voulu par Dieu. Car Celui qui a tout prévu et pourvu à tout, a dû prévoir et vouloir qu'avec le développement de l'industrie et l'accroissement de la population, l'organisation des sociétés humaines en états deviendrait utile et nécessaire.

Or, dès qu'un Etat est formé, nous savons qu'il a besoin de revenus. Ce besoin n'est pas considérable tant que la population est faible, l'industrie grossière et les fonctions de l'Etat simples et peu nombreuses. Mais à mesure que la population augmente et que la civilisation se développe, les fonctions de l'Etat se multiplient et ses besoins de revenus grandissent.

Eh bien ! Celui qui a créé le monde et qui y a placé l'Homme, celui qui a voulu d'avance la civilisation comme moyen pour permettre à l'homme d'accroître son pouvoir et de mieux comprendre les œuvres du Créateur, celui-là a dû prévoir ce besoin grandissant de revenus ; il a dû y pourvoir. Autrement dit : le besoin grandissant de revenus d'Etat à mesure que la civilisation progresse, étant un fait normal et voulu de Dieu, il doit y avoir un moyen normal d'accroître ces revenus — un moyen dont nous pouvons dire que c'est le moyen voulu de Dieu. Il est clair que ce moyen normal de lever des revenus doit être conforme à la loi morale.

A cet effet :

Il ne doit pas prendre aux individus ce qui leur appartient en bonne justice ;

Il ne doit pas avantagez les uns aux dépens des autres, par exemple en faisant monter les prix de ce que les uns peuvent vendre et les autres doivent acheter ;

Il ne doit pas induire les gens en tentation, en exigeant des serments futiles, en rendant avantageux de mentir, de jurer faussement, de corrompre ou de se laisser corrompre ; il ne doit

pas brouiller les distinctions du bien et du mal et affaiblir les sanctions religieuses ou civiles, en créant des délits qui ne sont pas des péchés, en punissant des hommes pour avoir fait ce qui en soi est clairement leur droit ;

Il ne doit pas empêcher le travail, gêner le commerce, punir l'épargne, entraver la production et la juste répartition de la richesse.

Je prie maintenant Votre Sainteté de considérer les taxes frappant les moyens et les produits du travail, par lesquelles sont levés les revenus d'Etat dans tout le monde civilisé, les octrois qui entourent de barrières les villes italiennes (1) ; les monstrueux droits de douane qui entravent les relations entre les Etats dits chrétiens ; les impôts sur les occupations, les salaires, les placements, les constructions des maisons, la culture des champs, le travail et l'économie sous toutes leurs formes ! Se peut-il que ce soient là les moyens voulus par Dieu pour fournir aux gouvernements les ressources dont ils ont besoin ? Ont-ils les caractères indispensables d'un système que nous puissions appeler juste ?

Tous ces impôts violent la loi morale. Ils prennent de force ce qui appartient à l'individu seul ; ils donnent à celui qui n'a pas de scrupules, l'avantage sur le citoyen consciencieux ; ils font (en grande partie de propos délibéré) monter les prix de ce que les uns peuvent vendre et les autres doivent acheter ; ils corrompent le gouvernement ; ils font des serments une vaine formalité ; ils entravent le commerce ; ils frappent le travail et l'économie ; ils diminuent le total de la richesse dont les hommes pourraient jouir ; ils enrichissent les uns aux dépens des autres.

Mais ce qui démontre le mieux le caractère anti-chrétien de ce système d'impôts, c'est son influence sur la mentalité.

Le Christianisme nous enseigne que tous les hommes sont frères ; que leurs vrais intérêts sont harmoniques, non antagoniques. Il nous propose, comme règle d'or de la vie, de faire à autrui ce que nous voudrions qu'on nous fasse. Or, le système consistant à taxer les produits et les moyens du travail, produisant la hausse de prix d'objets que les uns peuvent vendre et que les autres doivent acheter, a donné naissance à la monstrueuse théorie de la protection, qui (implicitement) nie l'Evangile, accuse le Christ d'ignorer l'économie politique, et érigé en lois de prospérité nationale des propositions qui contredisent nettement sa doctrine. Cette théorie, en effet, sanctionne les haines nationales, donne naissance à une guerre de tarifs

universelle, enseigne aux peuples que le souci de leur bien-être leur commande d'imposer à la production des autres des restrictions qu'ils ne veulent pas laisser imposer à la leur ; bref, à la place de la doctrine de fraternité humaine qu'enseigne le Christ, elle élève l'effort pour nuire à l'étranger au rang de vertu civique.

« Vous les reconnaîtrez à leurs fruits ». Que faut-il encore, pour prouver que le système consistant à frapper les produits et les instruments du travail n'est pas le moyen voulu par Dieu pour se procurer les revenus publics ?

Tandis que, si on considère le moyen que nous proposons — lever les revenus publics par une taxe unique sur la valeur de la terre nue — on voit facilement que ce système s'accorde de tout point avec la loi morale.

Que Votre Sainteté veuille bien le noter : la valeur que nous proposons de taxer, étant indépendante de toutes améliorations, ne provient pas de l'application du travail ou de l'investissement de capitaux. Ces valeurs-là, ce sont des valeurs d'amélioration que nous désirons exempter. La valeur de la terre nue, c'est celle qui s'attache à la terre par l'accroissement de la population et par le progrès social. Ceci est une valeur qui va toujours au possesseur, jamais à l'employeur : car si l'employeur est autre que le possesseur, il doit toujours payer le possesseur en argent de location ou d'achat ; si par contre l'employeur est le même que le possesseur, c'est comme possesseur, non comme employeur, qu'il est rétribué ; et, vendant ou louant sa terre, il peut, en tant que possesseur, continuer à jouir de sa valeur après qu'il a cessé de l'employer.

Ainsi la taxe sur la terre nue ne peut pas diminuer le produit du travail, ni faire monter les prix, ni d'aucune manière enlever à l'individu ce qui lui revient. Elle préleve uniquement ce qui s'attache à la terre par l'accroissement de la communauté ; ce qui, par conséquent, appartient à la communauté dans son ensemble.

Prendre pour l'Etat la valeur de la terre, en supprimant les impôts sur les produits du travail, serait donc laisser au producteur tout le fruit de son labeur, à l'individu tout ce qui lui appartient en droit. Cela n'imposerait nul fardeau à l'industrie, nulle entrave au commerce, nulle pénalité à l'économie ; cela encouragerait la production la plus large et la distribution la plus juste, en laissant les gens libres de produire et d'échanger à leur gré, sans aucune élévation artificielle des prix. Et comme la valeur seule taxée est impossible à emporter ou à dissimuler, comme c'est la valeur qui de toutes est la plus facile à évaluer

(1) et françaises. — Trad.

et à imposer, ce régime diminuerait considérablement le nombre des perceuteurs, rendrait inutiles les serments, supprimerait les tentations de corruption et de dissimulation de prix, et abolirait les délits qui ne sont pas des actions coupables en elles-mêmes.

Il faut aller plus loin. Notre proposition, que Dieu a voulu faire lever les revenus publics par une taxe sur la valeur de la terre, cette proposition se prouve par le même raisonnement que cette autre proposition familière : Dieu a voulu que le lait d'une mère serve à la nourriture de son bébé.

L'analogie est frappante. Dans un état social primitif, avant que se fasse sentir le besoin d'une organisation, il n'y a pas de valeur de la terre. Les produits du travail ont de la valeur, mais, vu la rareté de la population, la terre elle-même n'en a pas. Mais dès que l'accroissement de la population et le développement de l'industrie nécessitent l'organisation d'un Etat, une valeur commence à s'attacher à la terre. A mesure que la population augmente et que l'industrie progresse, les besoins de revenus publics grandissent ; et, en même temps par un effet des mêmes causes la valeur de la terre augmente aussi. Les deux choses vont de pair. La valeur des produits du travail tend à diminuer, parce que la production sur une plus grande échelle et les progrès de la technique tendent à réduire le prix de revient. Mais la valeur de la terre sur laquelle se concentre la population monte constamment. Prenez Rome ou Paris, ou Londres, ou New-York, ou Melbourne : comparez l'énorme valeur de la terre dans ces villes, avec la faible valeur de la terre dans les districts peu peuplés des mêmes pays. D'où vient la différence ? N'est-ce pas de la densité et de l'activité de la population dans ces cités — causes qui font naître aussi le besoin de grosses dépenses publiques, pour construire des rues, des égouts, des bâtiments communs, et tout ce que nécessitent la santé, la commodité et la sécurité d'une grande cité ? Considérez qu'avec la croissance de ces cités, il y a une valeur, et une seule, qui grandit régulièrement : la valeur de la terre : le percement d'une rue, la construction d'un chemin de fer, l'exécution de toute entreprise publique augmente cette valeur. N'est-il pas évident que nous avons ici une loi naturelle — autrement dit, une tendance voulue par le Créateur ? N'en faut-il pas conclure, que Celui qui a voulu l'existence des Etats, avec leurs besoins, a pourvu à ces besoins par la valeur qui s'attache à la terre ?

Nous en serons encore plus persuadés, si nous cherchons à pénétrer, non seulement l'intention de Dieu, mais la raison d'être de son intention. Cette loi naturelle qui fait augmenter la valeur de la terre avec la croissance de la société, nous y verrons, en

même temps qu'une adaptation parfaite aux besoins de la communauté qui démontre à notre intelligence la sagesse du Créeur, une volonté de bienveillance envers les individus, qui réjouit notre être moral en nous faisant entrevoir sa bonté.

Voyez plutôt. Voilà une loi naturelle d'après laquelle, en même temps que la société se développe, une chose et une seule gagne en valeur, savoir la terre ; une loi grâce à laquelle tout accroissement de la population, tout progrès dans les arts, toute amélioration d'ensemble de n'importe quelle nature, ajoute à un fonds que les exigences de la justice et les considérations utilitaires s'accordent pour consacrer à l'usage commun de la société. Toute augmentation de ce fonds, employée pour le bien commun, est un gain qui va également à tous les membres de la communauté. En conséquence, la valeur de la terre augmentant tandis que la valeur des produits du travail n'augmente pas, la part qui va également à tous grandit par comparaison avec la part que chacun retire de son travail individuel. Autrement dit, le progrès de la civilisation doit diminuer la différence qui dans un état social primitif oppose le fort au faible, le chanceux à l'homme malheureux. Cela ne montre-t-il pas la volonté du Créeur, que les progrès de la civilisation soient des progrès non seulement en puissance accrue, mais en égalité de plus en plus grande, au lieu d'être ce que nous en faisons par notre désobéissance à sa volonté, un progrès dans une inégalité de plus en plus monstrueuse ?

Il est donc certain que la valeur de la terre est destinée à être employée pour les besoins sociaux. La preuve est faite. Dieu est vraiment un Dieu jaloux, en ce sens que tout effort humain pour faire les choses autrement que suivant son dessein, ne peut aboutir qu'à un désastre. Quand les bienfaits qu'il offre aux hommes sont refusés ou mal employés, ils se muent en malédictions. Comme une mère risque sa santé si elle refuse à son enfant le lait qui gonfle sa poitrine à la naissance de l'enfant, la société qui refuse d'employer pour les utilités publiques les ressources qui lui sont fournies dans ce but, court au-devant de la maladie sociale.

En effet, ne pas affecter aux dépenses publiques les valeurs grandissantes qui s'attachent à la terre avec la croissance de la société, c'est s'obliger, pour subvenir à ces dépenses, à établir des impôts qui entravent la production, faussent la distribution et corrompent la société. On permet à un petit nombre d'hommes d'accaparer ce qui était destiné à tous. On néglige le seul moyen qui existe dans une société avancée, de concilier la sécurité de la

possession individuelle, nécessaire à tout progrès, avec l'égalité de droits qui est le plus important des dons de la nature. On met ainsi à la base de la vie sociale une inégalité injuste d'homme à homme ; on oblige une partie de l'humanité à payer l'autre partie pour avoir le droit de vivre, la possibilité de travailler, les avantages de la civilisation, les dons offerts par Dieu.

Pire encore. La spoliation dont souffrent les masses donne naissance, dans les communautés avancées, à une nouvelle spoliation. En permettant à ceux qui occupent la terre de prendre pour eux la valeur conférée à cette terre par la croissance de la population et par le progrès social, on pousse à la spéculation par accaparement anticipé de la terre partout où on prévoit un accroissement de population ou une exécution de travaux ; ce qui réduit artificiellement les facilités naturelles de la vie et du travail et étrangle la production ; d'où ces crises périodiques de dépression industrielle, aussi désastreuses que des guerres. Par suite, bien des gens fuient les pays de civilisation ancienne ; mais ceux-là apportent aux pays neufs la même malédiction. Voilà pourquoi le progrès matériel, loin d'améliorer le sort des travailleurs, rend plus pénible la situation de nombreuses classes d'hommes. Et c'est pourquoi, dans nos pays chrétiens les plus riches, il y a une nombreuse population dont la vie est plus dure, plus terne, plus dégradée que celle des sauvages. C'est d'ailleurs ce qui amène bien des gens à conclure que Dieu est un artisan maladroit introduisant dans le monde des créatures pour lesquelles il n'a pas pourvu ; d'autres concluent qu'il n'y a pas de Dieu, et que la foi est une superstition destinée à être dissipée par l'observation des faits et les progrès de la science.

Notre civilisation actuelle est caractérisée par l'obscurité au sein de la lumière, la faiblesse au sein de la force, la pauvreté au sein de la richesse, le mécontentement universel, précurseur des bouleversements sociaux. Tout cela procède naturellement, inévitablement, de notre obstination à repousser les bienfaits de Dieu et à ignorer le plan divin. Si au contraire, nous suivions les simples règles de sa justice, laissant scrupuleusement à l'individu tout ce qui est le produit de son travail individuel, et prenant pour la communauté la valeur qui s'attache à la terre par la croissance même de la communauté, non seulement nous rendrions inutiles les modes iniques de taxation, mais nous fournirions à tous les hommes des facilités égales à l'égard des dons du Créateur, des facilités égales de travailler et de jouir des fruits de leur travail. Et sans avoir recours à des mesures préventives ou restrictives, tout accaparement de la terre

cesserait. Car la possession de la terre serait simplement une garantie d'emploi permanent : nul ne désirerait acquérir ou conserver une terre si ce n'est pour l'employer ; il n'y aurait pas non plus d'avantage injuste à posséder une terre supérieure à celle des autres, puisque l'équivalent de cette supériorité serait prélevé par l'Etat pour le bien de tous.

Mgr. Thomas Nulty, évêque de Meath, qui voit ces choses aussi clairement que nous, a écrit le 2 avril 1881 au clergé et aux laïques de son diocèse, une lettre dans laquelle il expose le plan providentiel dans ce prélèvement de la rente pour la communauté. Il y dit :

« Je crois pouvoir conclure, par application des préceptes divins comme par le raisonnement, que le Peuple est et doit rester le vrai propriétaire de la terre. Ce grand principe social me semble être d'une importance incalculable, et il est heureux que l'examen des principes de la justice ne permette pas qu'il soit effleuré par l'ombre d'un doute. Et il est admirable de voir avec quelle clarté ce fait nous révèle la sagesse et la bonté de Dieu, en montrant qu'il a pourvu à tous les besoins de l'état social dont il est l'auteur, et dans lequel nos instincts naturels eux-mêmes nous disent que nous devons vivre. Une vaste propriété publique, un grand fonds national, ont été mis à la disposition du Peup'e, lui fournissant abondamment les ressources nécessaires pour les dépenses de son gouvernement, l'administration de ses lois et l'éducation de sa jeunesse ; même encore pour pourvoir au maintien de ses criminels et de ses incapables. A noter comme particularité bien intéressante : la valeur de cette propriété n'est jamais stationnaire, elle progresse constamment en raison directe de l'accroissement de la population, et les causes mêmes qui multiplient les besoins augmentent les ressources pour y subvenir. »

Oui vraiment, comme le dit Mgr Nulty, il est admirable de voir la sagesse et la bonté de Dieu se révéler dans ce grand fait social : cette provision préparée pour les besoins communs de la société par ce que les économistes appellent la loi de la rente. De toutes les preuves que fournit la religion naturelle, celle-ci démontre le plus clairement l'existence et la bienfaisance de Dieu, et dissipe le plus fortement les doutes qui conduisent au matérialisme tant de nos contemporains.

Par cette provision que la loi naturelle a préparée pour les besoins sociaux, nous voyons, en effet, que Dieu a voulu la civilisation ; que toutes nos découvertes et nos inventions ne peuvent pas dépasser sa prévoyance ; que la vapeur, l'électricité,

tous les moyens d'économiser le travail, ne peuvent que rendre les lois morales plus évidentes. Dans l'accroissement de ce grand fonds, qui augmente avec le progrès social — fonds provenant de l'accroissement de la communauté et qui par conséquent appartient à la communauté — nous ne voyons pas seulement l'inutilité de ces impôts qui diminuent la richesse, engendrent la corruption, produisent l'inégalité et font mépriser l'Evangile ; nous voyons qu'en employant ce fonds comme il a clairement été destiné à être employé, la civilisation la plus développée procurerait à tous une égale jouissance des bienfaits de Dieu et une large facilité pour satisfaire leurs besoins, en même temps qu'à l'Etat d'amples provisions pour tous ses besoins légitimes. Nous voyons que Dieu, dans ses rapports avec l'Homme, n'a été ni parcimonieux ni négligent. Il n'a pas mis au monde plus d'hommes que le monde ne peut en nourrir ; il n'a pas omis de leur fournir d'abondantes ressources. Ce n'est pas par sa volonté que les masses sont condamnées à se faire une concurrence sans merci pour se procurer une existence purement animale, tandis que s'entassent par ailleurs des montagnes de richesses. Ces maux, triste apanage de notre civilisation, qui amènent tant d'hommes à nier l'existence de Dieu, ou à dire plus blasphématoirement encore que ces maux sont la volonté de Dieu ; ces maux sont dus à ce que nous négligeons sa loi morale. Nous voyons que la loi de justice, la loi de la règle d'or, n'est pas un simple conseil de perfection, mais vraiment la loi de la vie sociale. Si nous l'observions, il y aurait travail pour tous, loisir pour tous, abondance pour tous ; la civilisation arriverait à donner à tous, non seulement le nécessaire, mais le confort et toutes les jouissances raisonnables. Nous voyons que le Christ n'a pas été un doux rêveur quand il a dit aux hommes que s'ils veulent chercher le Royaume de Dieu et sa justice, ils peuvent ne pas plus se tourmenter pour leur bien-être matériel que ne le font les lis des champs pour leur parure : il proclamait un principe dont l'économie politique, à la lumière des découvertes récentes, confirme la réalité matérielle.

Dans le seul fait de comprendre ces choses, Saint Père, il y a une joie profonde et durable. Par elles on s'assure qu'il y a un Dieu, un Dieu qui vit et qui règne, un Dieu de justice et d'amour : notre Père qui est aux cieux. Cette assurance ouvre une éclaircie dans les sombres nuages de nos doutes, et fait naître la foi confiante, à défaut de la vue que nous n'avons pas sur cette terre.

Votre Sainteté remarquera, à la suite de mes explications, que la réforme proposée par nous, comme toute vraie réforme, a un aspect moral et un aspect économique. Nous pourrions en ignorer le côté moral, et proposer notre système simplement comme une réforme du régime fiscal ; par là, nous esquivions les objections tenant à ce que l'on confond la propriété avec la possession, et à ce qu'on croit inséparable de la propriété foncière la sécurité d'usage et d'amélioration qui peut s'obtenir beaucoup mieux autrement. Ce que nous réclamons en pratique se réduit à ceci : qu'on supprime légalement et le plus vite possible les impôts sur les produits et les instruments du travail, et qu'en conséquence la taxation soit concentrée sur la valeur de la terre nue. En présentant notre proposition de cette manière, elle apparaîtrait comme une simple affaire de bonne administration publique. De fait, il ne manque pas de partisans de la taxe unique qui agissent de cette manière. Ils admirent notre système du point de vue fiscal, et ne cherchent pas plus loin.

Pour ceux qui pensent comme moi, par contre, le côté moral de la question est de beaucoup le plus important. Non pas seulement que nous ne voulons pas esquiver la question du droit de propriété privée. Nous estimons que la profonde et bienfaisante révolution dont nous sommes les militants, est une chose trop grande pour être traitée comme une affaire d'intérêt bien entendu. Elle doit jaillir d'une conviction religieuse.

Et c'est pour cela que nous recherchons l'approbation des puissances religieuses. Ce tribunal auquel nous nous adressons, c'est celui dont Votre Sainteté, comme chef de la plus grande église chrétienne, est le plus auguste représentant.

Il est donc nécessaire que nous examinions les raisons que vous allégez en faveur de la propriété foncière privée, afin de les accepter si elles sont justes, et, dans le cas contraire, afin de vous signaler respectueusement leur erreur.

Vous dites : notre principe primordial et fondamental, en entreprenant d'améliorer la condition des masses, c'est que la propriété privée est inviolable. Voilà une proposition à laquelle nous donnerions notre assentiment joyeux, si nous pouvions croire que vous entendez la propriété privée légitime — de même que, en parlant du mariage comme institué par Dieu, nous comprenons que vous excluez implicitement les mariages illégitimes. Par malheur, d'autres phrases indiquent que vous

avez en vue toute sorte de propriété privée, et très spécialement, la propriété privée de la terre. Cette confusion, cette ambiguïté dans les termes, influence toute votre argumentation, et vous amène à des conclusions qui, loin de s'accorder avec vos prémisses, les contredisent formellement. De ce que la propriété privée des biens produits par le travail est justifiée moralement, vous concluez qu'il y a un droit de propriété semblable de la terre créée par Dieu ; ce qui est tout autre chose.

Ce qu'on appelle propriété privée n'est pas un bloc. La propriété privée n'est pas plus universellement légitime que le mariage. De ce que le mariage conclu dans des conditions morales est conforme à la loi de Dieu, on ne conclut pas que soient légitimes les mariages polygamiques ou polyandriques ou incestueux que la loi civile autorise dans quelques pays. La propriété privée peut se définir, ce qu'un individu peut posséder absolument avec l'assentiment de la société civile. Voilà qui peut suffire au juriste, au serviteur de l'Etat, qui ne veut pas faire de distinctions dans ce que l'Etat autorise. Mais Votre Sainteté n'est pas le serviteur de l'Etat : vous êtes le serviteur de Dieu, le gardien de la morale. Vous connaissez la parole de Saint Thomas d'Aquin : la loi humaine n'est loi qu'en tant qu'elle s'accorde avec la juste raison ; il est donc manifeste qu'elle dérive de la loi éternelle. Si elle s'écarte de la juste raison, c'est une loi injuste ; de fait, ce n'est plus une loi du tout, mais une espèce de violence.

Si donc l'Etat déclare légitime toute espèce de propriété privée, cela ne constitue pas une sanction morale. L'Etat a souvent sanctionné des propriétés d'une injustice flagrante, impliquant la violence et le vol. Par exemple, les biens religieux, la dignité et l'autorité du ministère ecclésiastique, le pouvoir d'administrer les sacrements, ont souvent été attribués en propriété monnayable par des princes peu scrupuleux, à leurs courtisans ou à leurs concubines. Aujourd'hui même, en Angleterre, un athée peut acheter en marché ouvert, avec faculté de le céder, de le donner ou de le léguer à son gré, le droit légal de nommer des pasteurs chargés de cure d'âmes. On affirme que l'ensemble de ces droits légaux se monte à 17.000.000 de livres sterling !

Autre exemple. Dans les Etats antiques, les esclaves étaient comptés par les lois et l'usage matière de propriété privée ; on les a considérés de même en Europe longtemps après l'adoption du Christianisme. Au commencement de ce 19^e siècle, toutes les nations chrétiennes admettaient l'esclavage, au moins dans leurs colonies, et des bateaux chargés d'esclaves traversaient l'Océan

en arborant des drapeaux chrétiens. Aux Etats-Unis, il n'y a guère que 30 ans, l'achat d'un esclave donnait autant de droits légaux que l'achat d'un cheval. Dans les pays musulmans, aujourd'hui même, la coutume et la loi font de l'esclave la propriété de celui qui l'a capturé ou acheté.

Votre Sainteté a honoré son pontificat par les efforts faits pour détruire l'esclavage dans ses derniers retranchements ; elle n'ira pas dire que la sanction morale attachée à la propriété fruit du travail, doit s'attacher aussi à la propriété des esclaves !

Vous employez, en maints endroits de votre Encyclique, les mots de propriété, propriété privée, qui n'ont en eux-mêmes aucune valeur morale positive ou négative, d'une manière ambiguë qui rend le sens de vos phrases obscur si nous les isolons. Mais si on considère l'ensemble, il est clair qu'en disant la propriété privée vous entendez la propriété privée de la terre. Comprenant vos paroles de cette manière, je trouve que vos raisons pour défendre la propriété de la terre sont au nombre de huit. Nous allons les considérer dans l'ordre où vous les présentez.

1^o) Vous affirmez que *ce qui est acquis au moyen d'une propriété légitime est par là même, propriété légitime*.

Il est pourtant évident que l'achat et la vente ne peuvent pas donner, mais seulement transférer, le droit de propriété : une propriété dépourvue de sanction morale n'en acquiert pas en passant des mains du vendeur dans celles de l'acheteur. Si la saine raison ne fait pas de l'esclave la propriété légitime du chasseur d'esclaves, elle n'en fait pas davantage la propriété légitime de l'acheteur d'esclaves. Pour le prouver, il suffit, dans votre argumentation, de remplacer le mot *terre* par le mot *esclave*. On lirait alors :

« Il est indéniable que, lorsqu'un homme s'attelle à un travail rémunérateur, le motif qui le fait travailler est le désir d'obtenir de la propriété, et de la tenir en sa possession privée. Si un homme loue à un autre sa force ou son adresse, il le fait en vue d'obtenir en échange ce qui lui est nécessaire pour sa nourriture et son entretien ; il se propose expressément d'acquérir un plein droit légal, non seulement à sa rémunération, mais à la possibilité de disposer de cette rémunération comme il l'entend. S'il vit en se privant, met de l'argent de côté, et emploie ses économies, par souci de sécurité, pour acheter un esclave, cet esclave n'est que son salaire sous une autre forme ; en conséquence, l'esclave qu'un ouvrier a acquis de cette manière doit être bien à lui, aussi complètement que le salaire acquis par son travail. »

Je n'invente rien, en appliquant à la propriété d'êtres humains votre argument pour la propriété terrienne. Dans mon pays, de mon vivant, ce même argument — savoir, que l'achat confère droit de propriété — était communément employé pour justifier l'esclavage. Il était mis en avant par des hommes d'Etat, des juristes, des pasteurs, des évêques ; il était accepté dans l'ensemble du pays par la grande masse du peuple. Il servait à innocenter ceux qui séparaient la femme de son mari, les enfants de leurs parents ; il justifiait le travail forcé, l'appropriation des produits du travail, l'achat de chrétiens par des chrétiens. Ce sont presque vos propres paroles qu'on emploiait. On disait, par exemple : « Voici un homme qui a travaillé dur, qui s'est privé, qui a placé ses économies en achetant quelques esclaves ; voulez-vous le dépouiller de ses économies en libérant ces esclaves ? » Ou encore : « Voici une pauvre veuve à qui son mari n'a pu laisser que la propriété de quelques nègres ; voulez-vous dépouiller la veuve et les orphelins en libérant ces nègres ? » C'est cette perversion de la justice, cette confusion entre les droits de propriété justes et injustes, cette acceptation de la loi humaine comme si elle était loi de Dieu, c'est cela qui a fait descendre sur notre peuple un terrible jugement de feu et de sang.

L'erreur que commettait notre peuple, en arguant que ce qui n'est pas propriété légitime peut le devenir par suite de vente et achat, c'est l'erreur même que commet Votre Sainteté. Non pas seulement du point de vue formel ; c'est bien dans son essence la même erreur. La propriété privée de la terre, non moins que la propriété privée d'esclaves, viole les véritables droits de la propriété. Ce sont des formes différentes d'un même brigandage ; des ruses de même nature, par lesquelles l'ingéniosité perverse de l'homme a cherché à soustraire les forts et les habiles à la loi divine du travail, en leur permettant d'exploiter le travail des autres.

Que je possède un homme lui-même, ou que je possède seulement ce qui lui est nécessaire pour vivre, où est la différence ? D'une manière comme d'une autre, ne suis-je pas son maître ? Ne puis-je pas le forcer à travailler pour moi ? Ne puis-je pas lui prendre la même quantité des fruits de son travail, lui dicter également sa conduite ? N'ai-je pas sur lui pouvoir de vie et de mort ? On tue un homme en le privant de la terre, aussi sûrement qu'en ouvrant ses veines pour le priver de son sang, ou en l'étranglant pour le priver d'air.

L'essence du régime d'esclavage, c'est la faculté pour un homme d'en faire travailler un autre sans rémunération. Or, la

propriété privée de la terre atteint ce but tout aussi sûrement que l'esclavage traditionnel. Le propriétaire d'esclaves est obligé de laisser à son esclave une part de ce qu'il gagne, suffisante pour le faire vivre. Eh bien ! N'y a-t-il pas dans les pays dits libres, de grandes masses d'ouvriers qui ne reçoivent rien de plus ? Les ouvriers agricoles d'Angleterre et d'Italie, par exemple, que reçoivent-ils de plus que ne recevaient les esclaves dans nos Etats du Sud ? Le seigneur féodal, à une époque moins raffinée que la nôtre, ne tirait-il pas de la propriété privée de la terre le *jus primæ noctis* ; et la même immoralité n'existe-t-elle pas de nos jours, produite par la juxtaposition de richesses monstrueuses et de pauvreté abjecte ?

En Russie, l'esclavage était produit directement par la propriété du sol, le serf étant obligé de vivre sur la terre appartenant à un maître. Un Ivan ou une Catherine, pour enrichir leurs favoris du travail d'autrui, ne leur donnaient pas des hommes, mais des terres. Et quand l'appropriation de la terre en arrive à ce point, qu'il n'y a plus de terre vacante pouvant servir d'asile à l'homme dépouillé, l'esclavage classique est parfaitement remplacé par le brigandage plus raffiné qu'implique la propriété privée de la terre. Sans autre violence, simplement parce qu'il est plus économique et plus commode : car alors il n'y a pas besoin de capturer l'esclave ou de le retenir captif, ni de le nourrir quand on n'a plus besoin de lui : c'est lui-même qui vient implorer la charité d'un emploi, et quand on a assez de lui on le renvoie, voilà tout. Nul besoin de fouet, la faim suffit. C'est pour ça que les conquérants normands en Angleterre, les conquérants anglais en Irlande, n'ont pas réparti les troupeaux d'hommes, mais se sont contentés de répartir les terres ; c'est pour ça aussi que les bateaux négriers n'ont transporté leur marchandise qu'au Nouveau Monde, pas en Europe.

L'esclavage n'est pas aboli. Dans les pays chrétiens il a disparu sous sa forme la plus grossière ; mais sous sa forme subtile il existe au cœur de nos civilisations ; même, il augmente. Il y a du travail à faire pour la gloire de Dieu et la liberté des hommes, en dehors de celui fait par ces moines guerriers qu'avec votre bénédiction le Cardinal Lavigerie envoie au Sahara. Et pourtant, votre Encyclique emploie, pour défendre une forme d'esclavage, les mêmes arguments que d'autres emploient pour défendre l'autre !

Les Arabes ne manquent pas d'esprit. Votre Encyclique peut aller loin. Que diront vos moines guerriers, quand, le fusil en main, ils exigeront d'un négrier arabe la remise de sa miserable caravane, si l'Arabe, tirant de dessous son burnous un

exemplaire de l'Encyclique, déclare qu'il a acheté ses esclaves avec les économies prises sur son salaire, et prouve, en suivant votre raisonnement, qu'ils représentent simplement son salaire sous une autre forme, en défiant ceux qui portent votre bénédiction et reconnaissent votre autorité de lui enlever le droit d'employer son salaire comme il l'entend ; de lui ravir en conséquence la possibilité d'augmenter ses ressources et d'améliorer sa situation ?

2°) Vous dites que *la propriété privée de la terre procède du don de la Raison, fait par Dieu à l'Homme.*

Votre Sainteté affirme que l'homme possédant la Raison et la prévoyance, peut acquérir la propriété non seulement des fruits de la terre, mais de la terre elle-même, afin de pouvoir, par ses produits, faire provision pour l'avenir.

Il est certain, en effet, que la Raison, avec la prévoyance qui en est un dérivé, constitue l'attribut distinctif de l'Homme ; c'est ce qui l'élève au-dessus de la brute, c'est ce qui montre, comme le dit l'Ecriture, qu'il est créé à l'image de Dieu. Et ce don de la raison, vous le dites très justement, implique la nécessité de la propriété et la justifie ; l'homme a droit de propriété sur ce qui est produit par la raison et la prévoyance, aussi bien que sur les produits du travail manuel. En fait d'ailleurs, ces deux éléments de la production humaine sont inséparables ; car le travail manuel, lui aussi, postule l'exercice de la raison ; c'est par la raison que l'homme, à la différence des animaux, devient un producteur, et en un sens un créateur. Ses capacités physiques en elles-mêmes, sont limitées ; elles ne sont guère que l'intermédiaire par lequel son esprit prend contact avec les choses matérielles, pour utiliser selon sa volonté la matière et les forces de la matière ; c'est l'esprit, la raison intelligente, qui est le moteur du travail, l'agent essentiel de la production.

Le droit de propriété privée s'attache donc, sans contestation possible, aux choses produites par la raison et la prévoyance de l'homme. Mais il ne peut pas s'attacher aux choses produites par la raison et la prévoyance de Dieu.

Un exemple. Soit une caravane traversant le désert, comme les Israélites après leur sortie d'Egypte. Ceux d'entre les voyageurs qui ont eu assez de prévoyance pour se munir d'autres pleines d'eau, ont un droit de propriété légitime sur l'eau qu'ils emportent : ceux qui ont négligé cette précaution pourront bien leur demander de leur eau comme une charité, mais ils ne pourront pas l'exiger comme un droit. Car si l'eau en elle-même

est un don de la providence divine, la présence de l'eau dans des outres au milieu du désert dépend de la prévoyance humaine ; ceux qui l'ont apportée ont seuls le droit de la posséder.

Mais supposez que d'autres emploient leur prévoyance à prendre les devants et à mettre la main sur les sources d'eau ; puis que, quand arrivent leurs camarades, ils refusent de les laisser boire sinon contre payement — leur prévoyance leur conférerait-elle un droit légitime ?

Eh bien ! Saint Père : en défendant la propriété privée de la terre, ce que vous cherchez à défendre, ce n'est pas la prévoyance de ceux qui ont emporté de l'eau, mais la prévoyance de ceux qui ont usurpé les sources.

Examinons les choses de plus près. On objecte parfois : si la propriété privée de la terre n'est pas légitime, celle des produits du travail ne l'est pas non plus, car la matière première de ces produits vient de la terre. Il vaut la peine de répondre à cette objection. Nous verrons que toute production humaine est analogue au transport de l'eau dans le cas que nous avons supposé.

En cultivant du grain, en fondant du métal, en bâtissant des maisons, en tissant des étoffes, et d'une manière générale en se livrant aux travaux qui constituent la production, tout ce que fait l'Homme, c'est de changer la forme et la place de la matière préexistante. Le producteur est un transformateur, non un créateur : Dieu seul est créateur. Et comme les transformations qui constituent la production humaine restent attachées à la matière aussi longtemps qu'ils persistent, le droit de propriété privée attache l'accident à l'essence, et confère un droit de propriété sur la matière dans laquelle est incorporé le travail de production. Ainsi l'eau, dans sa forme et sa place primitive, est un don de Dieu commun à tous les hommes ; mais, tirée de son réservoir naturel et transportée dans le désert, elle passe avec justice dans la propriété de l'homme qui, en la changeant de place, l'a produite en cet endroit.

Mais ce droit de propriété est en réalité un simple droit de possession temporaire. Car si l'Homme emprunte des matériaux aux réserves de la nature, et les fait changer de place et de forme pour les conformer à ses désirs, ces matériaux, dès l'instant où il les a prélevés, tendent à retourner là d'où ils ont été pris. Le bois pourrit, le fer se rouille, la pierre se désagrège et se déplace. Quant aux produits plus fragiles, les uns durent quelques mois, d'autres quelques jours, d'autres enfin disparaissent aussitôt employés. Pour autant que nous pouvons le savoir, la matière

est éternelle (1) et la force dure toujours : nous ne pouvons ni créer, ni anéantir le plus petit grain de poussière qui flotte dans un rayon de soleil, ou le plus faible souffle qui agite une feuille ; par contre, dans le flux constant de la nature, le travail humain de déplacement et de combinaison se détruit constamment. En conséquence, le droit de s'approprier les produits de l'activité humaine ne confère jamais qu'une possession temporaire, et n'atteste pas à la provision universelle destinée à tous. En emportant de l'eau d'une place à une autre, on ne diminue pas la provision totale d'eau, car, qu'elle soit bue ou répandue ou abandonnée à l'évaporation, elle retournera toujours aux réserves naturelles. Il en est de même de toutes les choses auxquelles la production de l'homme peut mettre la marque de son travail.

Quand donc vous dites que la raison de l'homme lui confère le droit de posséder d'une manière durable et permanente, non seulement les choses qui sont détruites par l'usage, mais les choses qui restent pour son usage à venir, vous avez raison en ce qui concerne des choses comme les bâtiments, lesquels, avec quelques réparations, peuvent durer des générations, et peuvent néanmoins se classer avec les aliments et le bois à brûler, qui sont détruits dès qu'on les emploie. Mais quand vous en déduisez que l'Homme peut avoir la propriété privée de ces richesses permanentes de la nature qui sont la réserve où tous doivent puiser, vous avez certainement tort. L'homme peut bien tenir en propriété privée les fruits de la terre produits par son travail, vu qu'avec le temps ils perdent l'impression de ce travail et retournent aux réserves naturelles d'où ils ont été tirés, en sorte que leur appropriation par un homme ne frustre pas les autres. Mais il ne peut pas posséder de la même manière la terre elle-même, car c'est le fonds duquel est tirée non seulement la matière première avec laquelle seule les hommes peuvent produire, mais encore la matière même de leur corps.

De fait, vous exprimez vous-même, d'une manière concluante, la raison pour laquelle l'Homme ne peut pas prétendre à la propriété privée de la terre comme à celle des fruits qu'il en tire. Au paragraphe suivant, vous dites très justement : « Les besoins de l'Homme ne périssent pas, ils reviennent ; satisfaits aujourd'hui, ils devront l'être de nouveau demain. La nature, en conséquence, doit à l'Homme une réserve qui ne manque

jamais, une provision quotidienne pour ses besoins quotidiens. Il ne peut la trouver que dans la fertilité inépuisable de la terre. »

En disant « l'Homme », vous entendez tous les hommes. Or donc, ce que la nature doit à tous les hommes, peut-on en faire la propriété privée de quelques-uns, de manière à en priver tous les autres ?

Permettez que j'insiste sur vos paroles. « La nature, dites-vous, doit aux hommes une réserve qui ne manquera jamais. » Par la nature, vous entendez Dieu. Vous estimatez que Dieu, en nous créant, s'est lui-même obligé à mettre à notre disposition une réserve qui ne manque jamais. C'est la même pensée que je trouve exprimée et portée à sa conclusion irréfutable dans les paroles de l'évêque de Meath : « Dieu était parfaitement libre dans l'acte par lequel il nous a créés ; mais nous ayant créés, il s'est obligé, par cela même, à nous pourvoir des moyens nécessaires à notre subsistance. La terre est la seule source de ces moyens que nous connaissons. En conséquence, la terre de chaque pays est la propriété commune des habitants de ce pays, puisque son véritable propriétaire, le Créateur, qui l'a faite, la leur a transmise en don volontaire. *Terram autem dedit filiis hominum.* Chaque enfant de ce pays est une créature et un enfant de Dieu, et comme toutes ses créatures sont égales à ses yeux, tout système de propriété foncière qui frustre de l'héritage commun le plus humble habitant de ce pays, est non seulement une injustice à l'égard de cet homme, mais une résistance impie aux intentions bienveillantes de son Créateur. »

3°) Vous dites : *La propriété privée de la terre ne prive personne de la jouissance de la terre.*

En disant, comme vous l'avez dit, que la terre est la réserve inépuisable que Dieu doit à l'Homme, vous avez du être assailli par quelque trouble quant à l'appropriation de cette terre en propriété privée ; car, comme si vous vouliez vous tranquilliser vous-même, vous vous hâitez d'ajouter, que cette appropriation par les uns ne lèse pas les autres. Vous dites en substance, que la terre, bien que partagée entre un certain nombre de propriétaires, ne cesse pas de pourvoir aux besoins de tous, puisque ceux qui ne possèdent pas le sol peuvent obtenir les produits de la terre en échange du travail qu'ils vendent aux possédants.

Supposons que soit soumis à Votre Sainteté, comme juge de moralité, le cas de conscience suivant : « Je suis l'un des fils auxquels notre père a laissé un champ largement suffisant pour nous nourrir tous. Il n'a pas assigné à chacun sa part personnelle, mais nous a laissé le soin de nous arranger entre nous. Alors,

(1) Ne pas oublier que ceci est écrit en 1891. — Trad.

en ma qualité d'aîné, j'ai pris tout le champ pour moi en propriété exclusive. En ce faisant, je n'ai pas frustré mes frères de leur part, car je les ai laissés travailler sur cette terre pour moi, en les payant le prix que j'aurais payé à des étrangers. Ai-je fait quelque chose qui puisse troubler ma conscience ? »

Quelle serait votre réponse ? Ne diriez-vous pas à cet homme qu'il s'est chargé d'un péché mortel, et que sa manière de s'excuser ajoute à sa faute ? Ne lui enjoindriez-vous pas de rendre gorge et de faire pénitence ?

Ou bien, supposez que vous soyez souverain temporel d'un pays où il ne pleut pas, un pays comme l'Egypte, sans sources ni ruisseaux, dont toutes les ressources dépendent d'un fleuve bienfaisant comme le Nil. Supposez que vous avez envoyé un certain nombre de vos sujets cultiver ce pays, en leur enjoignant d'observer la justice ; et vous apprenez que quelques-uns d'entre eux se sont emparés de la rivière, et refusent de laisser aux autres la moindre goutte d'eau sinon contre paiement ; de telle sorte que les uns s'enrichissent sans travailler, tandis que les autres, bien que travaillant dur, s'appauvrisent en payant l'eau, au point d'avoir à peine de quoi vivre. Ne seriez-vous pas violemment indigné en apprenant ces faits ?

Et supposez qu'alors les détenteurs de la rivière vous envoient, pour se justifier, le message suivant : « La rivière, bien que partagée entre un nombre limité de personnes, ne cesse pas de subvenir aux besoins de tous, car il n'y a personne qui ne boit pas de l'eau de la rivière. Ceux qui ne possèdent pas l'eau contribuent leur travail pour en obtenir ; on peut donc dire avec vérité que toute l'eau est fournie, soit par la propriété de la rivière, soit par quelque travail qui est payé en eau ou en marchandise équivalente ». Votre indignation diminuerait-elle ? Ne grandirait-elle pas plutôt, en présence d'une excuse qui serait une véritable insulte à votre intelligence ?

Inutile de démontrer, qu'entre celui qui prive complètement son prochain des dons de Dieu et celui qui en exige le paiement, la différence est la même qu'entre deux voleurs, dont l'un laisse mourir sa victime tandis que l'autre la libère contre rançon. Mais je veux encore vous faire voir comment votre axiome, que « la terre, bien que partagée entre propriétaires privés, ne laisse pas de subvenir aux besoins de tous », ignore des faits essentiels.

De votre palais du Vatican, l'œil embrasse la vaste étendue de la *campagna*, où le pieux travail de congrégations religieuses et les efforts du gouvernement commencent à rendre la vie possible — autrefois, cette étendue était travaillée par des

cultivateurs prospères, émaillée de riants hameaux. Qu'est-ce qui l'a transformée en désert pendant des siècles ? L'histoire nous le dit : c'est la propriété privée de la terre ; la croissance de ces vastes domaines dont Pline a dit qu'ils ruinaient l'Italie. C'est la même cause qui, en faisant avorter la moisson des hommes, a permis l'invasion des Gots et des Vandales, a livré la Bretagne romaine au culte d'Odin et de Thor, et, au cœur des provinces autrefois riches et peuplées de l'Orient, a permis aux hordes musulmanes de renverser la Croix et de planter le Croissant sur le sépulcre de notre Seigneur et dans l'église de Sainte Sophie.

Si vous allez en Ecosse, vous verrez de vastes étendues de terre autrefois habitées par une race vigoureuse. La coutume gaélique reconnaissait à chacun un droit à la terre. Aujourd'hui, sous le régime de la propriété privée, elles sont abandonnées aux bêtes sauvages. Si vous allez en Irlande, vos évêques vous montreront, sur des terres où ne paissent plus que des animaux, les ruines de hameaux qu'ils ont vus, lorsqu'ils étaient jeunes prêtres, habités par une population honnête, aimable et pieuse.

Si vous venez aux Etats-Unis, dans un pays assez grand et assez riche pour nourrir largement toute la population de l'Europe, vous verrez grandir un sentiment d'hostilité à l'égard de l'immigration, parce que la disette artificielle produite par la propriété privée de la terre donne l'apparence d'un manque de place et d'un manque de travail pour ceux qui habitent déjà le pays.

Ou bien, allez aux antipodes. En Australie comme en Angleterre, vous verrez que la propriété privée de la terre tend à faire déserter les campagnes et à entasser la population dans les grandes cités.

Allez où vous voudrez : partout où commencent à se faire sentir les forces déchaînées par les inventions modernes, vous verrez que la propriété privée de la terre porte avec elle la malédiction jetée par le prophète à ceux qui « joignent champ à champ, jusqu'à ce qu'ils habitent seuls au milieu du pays. »

Même aux yeux du matérialiste, c'est là un péché et un scandale. Nous qui croyons que ce monde est le monde de Dieu et que cette vie doit préparer une vie meilleure — pourrions-nous prendre la défense de ce régime odieux ?

4°) Vous dites : *Le travail dépensé sur une terre justifie l'appropriation de la terre elle-même.*

Vous affirmez que le travail incorporé à la terre donne un droit à cette terre elle-même, l'amélioration apportée créant des richesses inséparables et indistinguables de la terre.

Si cette proposition était vraie, elle ne justifierait que la possession de la terre par celui qui y dépense son travail ; elle ne justifierait pas la propriété privée de la terre telle qu'elle existe. Bien loin de là, elle justifierait une vaste déclaration de refus de payer les loyers, enlevant la terre à ses propriétaires actuels et la donnant à leurs fermiers et à leurs ouvriers. D'ailleurs, s'il était vrai que les améliorations ne peuvent pas se distinguer ou se séparer de la terre — comment les propriétaires pourraient-ils demander qu'il leur soit tenu compte, même des améliorations dont ils sont réellement les auteurs ?

Mais, Saint Père, votre pensée ne peut pas être celle que semblent traduire vos paroles. Votre pensée réelle, je crois, est celle-ci : la justification initiale de la propriété foncière se trouve dans le travail qui a été incorporé à la terre. Mais ceci non plus ne peut pas justifier la propriété privée telle qu'elle existe. N'est-ce pas un fait quasi-universel, que l'origine des propriétés existantes est due, non au travail, mais à la violence ou à la fraude ?

Prenez l'Italie. N'est-il pas trop évident, que la plus grande partie de la terre est détenue par des gens qui n'y ont nullement incorporé leur travail, mais qui ont simplement pris pour eux ce qu'ont produit les travailleurs ? N'en est-il pas de même en Grande-Bretagne, et ailleurs ? Même aux Etats-Unis, où les forces de concentration n'ont pas encore eu le temps d'exercer toute leur action, et où on a essayé en quelque mesure de laisser la terre à ceux qui la travaillent, il est probablement déjà vrai que la plus grande partie de la terre est détenue par des gens qui ne l'emploient pas et n'ont pas l'intention de l'employer, mais qui s'en servent pour forcer d'autres gens à payer pour la permission de l'employer.

Et si le travail confère la propriété foncière, où est la limite ? Si un homme acquiert un droit de propriété sur plusieurs milles carrés en y faisant paître des moutons, ce droit de propriété persiste-t-il, pour lui ou ses héritiers, s'il se trouve que cette terre contient des mines de grande valeur ? Persistera-t-il quand l'accroissement de la population et le progrès social rendent cette terre nécessaire pour la culture, le jardinage, la construction d'une grande ville ? Les titres de propriété de ce qui est maintenant la ville de New-York, estimés à plusieurs milliards de dollars, les baserez-vous sur le travail de ceux qui, les premiers, ont employé cette terre pour y faire paître des vaches ou pousser des pommes de terre ?

Mais votre postulat ne tient pas. Le travail appliqué à la terre donne droit aux produits de la terre, mais non à la terre elle-même ; comme le travail appliqué à l'Océan donne droit aux

poissons pris par les pêcheurs, mais pas à l'Océan lui-même. Il n'est pas vrai, du reste, que la propriété privée de la terre soit nécessaire pour garantir les produits du travail, ni que les améliorations apportées à la terre créent des valeurs indissociables et inséparables de la terre elle-même. Qu'une jouissance permanente soit indispensable au bon emploi et à l'amélioration de la terre, c'est certain, je l'ai dit et expliqué ; mais il n'est nullement nécessaire qu'il y ait propriété ; la preuve, c'est que dans tous les pays civilisés, la terre est possédée en propriété par les uns, cultivée et améliorée par les autres. La plus grande partie des terres arables, en Italie et ailleurs, est cultivée, non par les propriétaires, mais par des fermiers. De même aussi, les bâtiments les plus riches sont construits, non par les propriétaires, mais par des gens à qui les propriétaires accordent, moyennant finance, un simple droit de possession temporaire. Presque toute la ville de Londres est ainsi bâtie sur des terrains loués ; à New-York, à Chicago, à Denver, à San Francisco, à Sydney, à Melbourne, comme dans bien des villes européennes, les possesseurs des plus grands édifices sont des personnes autres que les propriétaires du sol. Bien loin que la valeur des améliorations soit inséparable de la valeur de la terre, elle en est constamment séparée par des arrangements individuels. Par exemple, une moitié du sol sur lequel est construit l'immense Grand Pacific Hotel, à Chicago, a été vendu récemment d'une manière indépendante. A Ceylan, il n'est pas rare qu'une personne possède un arbre fruitier planté sur une terre appartenant à un autre.

En fait, toute amélioration apportée à la terre a une valeur propre, bien distincte de celle de la terre elle-même. Qu'il s'agisse de défrichement, de labour, de fumure, de caves creusées, de puits forés, de maisons construites, cette valeur persiste aussi longtemps que persiste l'utilité du travail accompli. Car la terre ainsi améliorée se vend ou se loue plus cher qu'une terre semblable non travaillée.

Si donc l'Etat levait une taxe égale à ce que peut rapporter la terre nue, il prendrait pour la communauté la valeur de la propriété, mais laisserait au possesseur la pleine valeur d'usage et d'amélioration, ce que ne fait pas le régime actuel. Comme d'ailleurs le possesseur — qui serait propriétaire en titre — pourrait céder ou vendre sa possession et ses améliorations, l'Etat ne se réservant que de reviser la taxation de la terre nue, il aurait toute liberté de garder ou d'aliéner toute la valeur que l'application de son travail ou l'investissement de son capital ont attachée à la terre.

Ainsi donc, ce que nous proposons assurerait ce qu'aucun autre régime ne peut assurer, ce que vous déclarez avec raison, être bon et juste : « que les fruits du travail appartiennent à celui qui a travaillé ». Au contraire, la propriété privée de la terre, en permettant au propriétaire de prendre pour lui la valeur conférée à la terre par le progrès social, sans donner à l'Etat de compensation correspondante — la propriété privée de la terre prend vraiment les fruits du travail à celui qui a travaillé, dépouille vraiment le travailleur au profit d'un autre. Car le travail, facteur actif, est le producteur de toute richesse. La propriété seule ne produit rien. Un homme pourrait posséder le monde, sans travail il ne pourrait pas se procurer un seul repas ou un seul vêtement ; tant est impératif le commandement, « tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Quand donc les propriétaires du sol, en vertu de leur propriété et sans travailler eux-mêmes, reçoivent en abondance les fruits du travail, ces choses ne peuvent provenir que du travail d'autrui : elles sont le fruit de la sueur d'autres hommes, pris à ceux qui y ont droit et usurpés par ceux qui n'y ont aucun droit.

La seule raison d'être de la propriété privée de la terre, en tant que distincte de la simp'e possession, est une raison inique : c'est pour donner au propriétaire le produit d'un travail qu'il n'a pas fait. Tant que la terre ne donne pas au propriétaire une valeur plus grande que celle du travail et du capital qu'il y a appliqués — c'est-à-dire, tant qu'il ne peut pas recueillir les fruits du travail sans travailler — la propriété n'est qu'une possession assurée, elle n'a pas de valeur. Son importance et sa valeur commencent quand elle produit un revenu actuel ou futur ; c'est-à-dire, quand elle permet au propriétaire, comme tel, d'obtenir les fruits du travail sans travailler lui-même, profitant ainsi du travail d'autrui.

La propriété privée de la terre implique donc un véritable brigandage. Bien des gens ne le voient pas ; cela tient en grande partie à ce que, dans les cas les plus frappants, la victime de ce brigandage n'est pas un particulier, mais la société. Je l'ai montré en effet : la rente économique, c'est-à-dire la valeur qui s'attache au sol par suite du progrès social et des améliorations, cette rente ne peut aucunement aller à celui qui emploie la terre : elle ne peut aller qu'au propriétaire ou à la société. Ceux qui payent des loyers fabuleux pour occuper du sol au centre de Londres ou de New-York, ne sont pas lésés personnellement. Comme individus, ils reçoivent l'équivalent de ce qu'ils payent ; ils doivent se rendre compte qu'ils n'ont pas plus de droits que

des milliers d'autres à occuper des situations avantageuses sans payer ; quant aux intérêts de la société, ils n'y pensent pas ou ne s'en soucient pas ; ils n'ont donc rien à objecter au régime.

Récemment, on s'est aperçu, à New-York, qu'un homme n'ayant aucun titre de propriété avait pendant des années perçu les revenus d'un lot de terre auquel le développement de la ville avait conféré une grande valeur. Ceux qui payaient ces loyers ne s'étaient jamais demandé si cet homme y avait droit. Ils sentaient qu'eux-mêmes n'avaient pas le droit d'occuper sans payer une terre que tant d'autres pouvaient désirer ; ils ne pensaient pas aux droits de la collectivité, ou ne s'en souciaient pas.

5°) Vous dites : *La propriété privée de la terre est admise par l'opinion commune de l'Humanité ; elle a eu comme résultat la paix et la tranquillité, et elle est sanctionnée par la loi divine.*

S'il était vrai que l'opinion commune de l'Humanité ait sanctionné la propriété privée de la terre, cela ne prouverait pas sa justice : tout le monde connu a bien pratiqué l'esclavage, faut-il considérer qu'il est juste ?

Mais le fait n'est pas exact. L'étude de l'histoire nous montre, partout où nous pouvons remonter assez haut, que le premier instinct de l'Humanité a partout reconnu à tous des droits égaux à la terre ; et que, quand la possession individuelle est devenue nécessaire pour assurer un droit de propriété sur les produits du travail, on a adopté quelque méthode pour maintenir l'égalité — quelque méthode convenant au degré de développement social d'alors. Chez certains peuples, la terre propre à la culture se partageait périodiquement, les pâturages et les bois restant terre commune. Chez d'autres, chaque famille était autorisée à posséder la terre nécessaire à son habitation et à sa culture ; mais dès qu'elle cessait de s'en servir, un autre pouvait venir s'en emparer aux mêmes conditions. Du même principe procédaient les lois agraires du code mosaïque : la terre, d'abord partagée équitablement entre tous, était rendue inaliénable par la loi du jubilé : vendue, elle revenait la cinquantième année aux enfants du concessionnaire primitif.

Comment donc a pris naissance la propriété privée de la terre telle que nous la connaissons, c'est-à-dire le droit de posséder absolument le sol, comme il est juste que nous possédions les fruits de notre travail ? — Nulle part elle ne s'est développée autrement que par l'usurpation ou la violence. Comme l'esclavage, elle est née de la guerre. A nous du monde moderne, elle a été léguée par vos ancêtres les Romains, dont elle avait corrompu la civilisation et ruiné l'empire.

Combiné avec l'esprit plus libre des peuples du Nord, ce régime a donné naissance au régime féodal. Dans celui-ci, bien que basé non sur l'égalité, mais sur la subordination, il y avait pourtant une reconnaissance grossière du droit de chacun à la terre. Un fief était une charge, à laquelle s'attachaient des obligations en même temps que des priviléges. Le souverain, représentant la nation, était le seul vrai propriétaire du sol. De lui dépendaient, directement ou indirectement, des concessionnaires, dont le droit de possession impliquait des devoirs ou des payements, et dans ces règlements était incorporé, grossièrement et imparfaitement sans doute, mais réellement, le principe que nous réclamons de consacrer la valeur de la terre aux usages publics. Les terres de la couronne fournissaient aux dépenses du souverain et à la liste civile ; les terres de l'Eglise défrayaient les dépenses du culte public, de l'instruction, de l'assistance aux malades, aux indigents et aux vieillards ; les fiefs militaires étaient consacrés à la défense nationale et aux dépenses de guerre. Une quatrième portion de la terre, très considérable, restait commune ; les gens du voisinage étaient libres d'y faire pâture, d'y couper du bois, de l'employer pour d'autres usages d'utilité générale.

Le droit de tous à la terre était donc reconnu, d'une manière incomplète, mais pourtant substantielle. C'est ce qui explique que dans un temps où l'industrie était rudimentaire, les guerres fréquentes, et les grandes découvertes et inventions modernes ignorées, la condition des travailleurs n'était pourtant pas la misère noire qui existe aujourd'hui après tant de merveilleux progrès. Parlant de l'Angleterre, l'homme qui a le mieux connu la question, feu le professeur Thorold Rogers, affirmait qu'au 13^e siècle, il n'y avait pas de classe aussi pauvre, aussi dépourvue, aussi écrasée et dégradée que le sont des milliers d'Anglais de notre 19^e siècle tant vanté ; et que, en dehors des temps de vraie famine, nul travailleur n'avait à redouter la misère pour sa femme et ses enfants s'il venait à manquer. Cette époque, si sombre et si rude à bien des égards, est pourtant celle qui a vu bâtir des cathédrales, des églises et des monastères dont les ruines nous remplissent d'admiration ; dans ce temps-là, l'Angleterre n'avait ni dette publique, ni loi d'assistance, ni armée permanente, ni indigents héritataires, ni hommes se levant par milliers le matin sans savoir où ils reposeraient leur tête le soir.

Avec la chute du régime féodal, le régime de la propriété privée de la terre, qui avait ruiné Rome, s'est étendu à l'Angleterre. On peut dire en gros que les terres de la couronne ont été

pour la plupart données à des favoris ; que les terres de l'Eglise ont été distribuées par Henri 8 à ses courtisans (en Ecosse saisies par les nobles) ; que les obligations militaires ont été finalement abolies au 17^e siècle et remplacées par des taxes de consommation ; quant aux terres communes, par un travail commencé sous les Tudors et continué jusqu'à nos jours, elles ont été, sauf rares exceptions, annexées par les gros propriétaires. Le même système a été étendu à l'Irlande et à l'Ecosse, en partie par la force, en partie par corruption des chefs. Et pourtant, les obligations militaires à elles seules, si elles avaient été transformées au lieu d'être abolies, auraient suffi à payer toutes les dépenses publiques, sans l'aide d'aucune autre taxe.

Pour ce que est du Nouveau Monde, dont les institutions continuent celles de l'Europe, il suffit de rappeler que la concession de vastes étendues de terre a causé la stagnation et la turbulence de l'Amérique espagnole, et que les vastes plantations des Etats-Unis du Sud y ont fait persister l'esclavage. Quant aux Etats-Unis du Nord, ils ont fait preuve d'un peu de l'ancien état d'esprit anglais : la terre y a été partagée d'une manière relativement juste, et les tentatives d'établir de grands domaines ont à peu près toutes échoué : c'est le secret de la croissance plus vigoureuse de ces Etats du Nord. Mais le principe de la propriété privée de la terre était bien établi en Angleterre avant la période coloniale, et elle a été mise en pratique par le gouvernement fédéral et par les divers Etats. Au début, sans doute, la terre était vendue bon marché, ensuite même donnée aux colons ; mais elle a aussi été vendue en grandes quantités à des spéculateurs, ou donnée en vastes espaces pour des lignes de chemins de fer ou autres entreprises analogues, si bien que maintenant le domaine public des Etats-Unis, qui semblait illimité à nos pères, a pour ainsi dire disparu. C'est là, comme le prouve l'expérience des autres pays, le résultat naturel de la propriété privée de la terre dans une société qui se développe. Quand posséder la terre signifie gagner des richesses sans travailler, les plus forts et les moins scrupuleux s'en emparent. Par contre, si la rente économique, c'est-à-dire l'accroissement de la richesse non gagnée, était prélevé par l'Etat pour les besoins de la société, la terre passerait aux mains de ceux qui la travaillent ; car si grande que soit sa valeur, elle ne peut être utile qu'à ceux qui l'emploient.

Quant à dire que la propriété privée de la terre a eu comme résultat la paix et la tranquillité de la vie humaine — il suffit de rappeler ce qui est de notoriété générale, que le désir de posséder la terre a été l'origine constante des guerres et des procès ;

tandis que, d'autre part, la pauvreté causée par la propriété privée de la terre fait de la prison et de l'asile les accompagnements obligatoires de notre civilisation dite chrétienne.

Vous affirmez que la loi divine sanctionne la propriété privée de la terre, et vous citez le texte du Deutéronome : « Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain ». Vous soutenez que les paroles « ni son champ » impliquent la propriété privée de la terre telle qu'elle existe aujourd'hui. Il faudrait alors admettre que les paroles « ni son serviteur ni sa servante » sanctionnent *a fortiori* l'esclavage ; car il est évident, d'après d'autres passages du même code, qu'il s'agit ici d'esclaves perpétuels aussi bien que d'engagés temporaires. Mais le mot « champ » évoque l'idée d'emploi et d'amélioration, choses auxquelles s'attache bien le droit de possession, sans reconnaissance de propriété à la terre elle-même. Loin que la mention de « son champ » sanctionne la propriété privée de la terre telle qu'elle existe aujourd'hui, la loi mosaïque condamne expressément ce droit de propriété absolue, par la déclaration « les terres ne se vendront pas à perpétuité, car vous êtes chez moi, étrangers et voyageurs » ; et par l'institution du jubilé cinquantenaire, elle assurait à tous les membres du peuple élu un droit permanent au sol, d'une manière convenant aux conditions primitives de la production à cette époque.

De fait, nulle part dans les Ecritures, on ne peut trouver la moindre justification de la théorie d'après laquelle le droit de propriété qui s'attache justement aux fruits du travail devrait s'attacher à la terre elle-même. Partout celle-ci est mentionnée comme le don gratuit de Dieu, « la terre que l'Eternel ton Dieu te donne. »

6°) Vous dites : *Les pères doivent pourvoir aux besoins de leurs enfants, et la propriété privée de la terre est nécessaire pour qu'ils puissent s'acquitter de ce devoir.*

Avec tout ce que dit Votre Sainteté sur le caractère sacré des relations de famille, nous sommes pleinement d'accord. Mais comment l'obligation du père envers l'enfant peut justifier la propriété privée de la terre, c'est ce que nous ne pouvons pas voir. Vous arguez que la propriété privée de la terre est nécessaire, parce que, dites-vous, « C'est une loi sacrée de la nature qu'un père doit pourvoir à la nourriture et à tous les besoins de ceux qu'il a engendrés ; et semblablement la nature indique que les enfants d'un homme, qui continuent et prolongent pour ainsi dire sa personnalité, doivent être pourvus par lui de tout ce qui

est nécessaire pour le mettre honorablement à l'abri de la misère et du besoin dans toutes les incertitudes de cette vie mortelle. Or, un père ne peut obtenir ce résultat que par la propriété profitable de biens qu'il peut transmettre à ses enfants par l'héritage. »

Oui, Dieu a lié les unes aux autres les générations des hommes par une institution qui entoure notre entrée dans le monde de l'affection la plus tendre, et qui adoucit notre départ par les soins de la piété filiale ; grâce à sa prévoyance, c'est à la fois le devoir et la joie du père de prendre soin de son enfant jusqu'au plein développement de ses facultés ; c'est ensuite le devoir et le privilège de l'enfant d'être le soutien de ses parents. C'est d'ailleurs là la raison naturelle de l'institution du mariage, qui est à la base des plus douces, des plus tendres et des plus pures des joies humaines, et que l'Eglise catholique a sauvegardée avec une vigilance si jalouse.

Oui, pendant quelques années, nous avons besoin de nos pères terrestres. Mais combien petit, combien passager, combien étroit, est ce besoin, comparé à celui que nous avons toujours, des soins de Celui en qui nous avons la vie, le mouvement et l'être — notre Père qui est aux Cieux ! C'est à Lui, non à nos pères selon la chair, que le Christ nous a enseigné de dire : « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien ». Et combien il est vrai de dire que c'est grâce à Lui que les générations des hommes existent ! Que la température moyenne de la terre monte ou descende de quelques degrés — différence insignifiante à côté de celles qu'on obtient dans les laboratoires — et l'Humanité disparaîtrait comme disparaît la glace sous le soleil tropical, ou tomberait comme les feuilles tombent par la gelée. Ou bien, que la terre cesse de produire ses moissons pendant deux ou trois ans, combien resterait-il des millions qui la peuplent ?

Le devoir des pères de transmettre à leurs enfants une propriété profitable, qui leur permette de se garantir contre la misère et le besoin dans les incertitudes de cette vie mortelle ! Ce qui n'est pas possible ne peut pas être un devoir. Votre Sainteté n'a pas considéré à quel point l'Humanité vit réellement au jour le jour, obtenant chaque jour son pain quotidien : — n'a pas considéré combien peu une génération laisse à l'autre. Il est douteux que toute la richesse du monde civilisé soit équivalente à ce que produit une année de travail ; par contre il est certain que si le travail s'arrêtait et si le monde devait vivre sur ce qui est accumulé, il ne faudrait que peu de jours pour faire des pays les plus riches les victimes de la famine et de la peste.

La propriété profitable dont parle Votre Sainteté, c'est la propriété privée de la terre. Or la terre profitable, tous les économistes sont d'accord pour le dire, c'est ce que ne peut pas obtenir l'homme ordinaire. C'est la terre qui donne un revenu au propriétaire comme tel ; c'est-à-dire, ce qui permet au propriétaire de s'approprier les fruits du travail sans travailer. Si donc elle profite à un individu, c'est qu'elle en dépouille d'autres. Le nombre est restreint des pères de famille qui peuvent laisser à leurs enfants de la terre profitable. En fait donc, ce que proclame Votre Sainteté, c'est que les pères doivent s'efforcer de laisser à leurs enfants ce que ne réussiront à leur laisser qu'un petit nombre de pères particulièrement forts, rusés ou chançards ; et cela, par des moyens impliquant le dépouillement des autres, en les privant des dons matériels de Dieu.

Cette doctrine anti-chrétienne a longtemps été mise en pratique dans tout le monde chrétien. Quels en sont les résultats ?

Ne sont-ce pas les abus mêmes que vous dénoncez dans votre Encyclique ? Bien loin d'aider les hommes à se garantir de la misère et du besoin dans les incertitudes de cette vie mortelle, n'ont-ils pas condamné la grande masse des hommes à une misère que ne nécessitent nullement les conditions de notre vie mortelle ; une misère plus abjecte et plus générale qu'on ne la trouve chez les sauvages païens ? Sous le régime de la propriété privée de la terre, il n'y a pas, dans les pays les plus riches, cinq pour cent des pères qui peuvent laisser quelque chose de sérieux à leurs enfants ; la grande majorité probablement, ne laisse pas de quoi se faire enterrer. Un petit nombre d'enfants sont laissés par leurs parents plus riches qu'il ne leur est bon ; mais la plupart, non seulement ne reçoivent rien de leurs pères, mais sont privés par ce régime maudit de ce que le Père céleste a préparé pour eux ; se trouvent en conséquence obligés de mendier la permission de vivre et de travailler, et doivent peiner toute leur vie pour obtenir un maigre salaire qui souvent ne les préserve pas du dénuement et de la faim.

Ce que réclame vraiment Votre Sainteté, c'est — sans le vouloir, s'entend, — que les pères terrestres prennent la place du Père céleste. Ce n'est pas le devoir d'une génération de pourvoir la génération suivante « de tout ce qui est nécessaire pour la garantir contre la misère et le besoin ». Cela, c'est l'affaire de Dieu. Nous ne créons pas nos enfants, pas plus que nos parents. C'est Dieu qui est le Créateur de chaque génération successive, aussi complètement que de celle qui l'a précédée. Je rappelle vos propres paroles : « La nature (Dieu) doit à l'homme

une réserve qui ne manque pas, la provision quotidienne pour ses besoins quotidiens ; et il ne la trouve que dans la fertilité inépuisable de la terre ». Ce que vous admettez maintenant, c'est que le devoir de certains hommes est de pourvoir aux besoins de *leurs* enfants, en s'appropriant cette réserve et en privant les enfants d'autres hommes de la provision inépuisable que Dieu a destinée à tous.

Le devoir du père envers son enfant — le devoir possible pour tous ! — n'est-ce pas de se conduire lui-même de telle sorte, et d'instruire et d'éduquer son enfant de telle sorte, qu'il arrive à l'âge d'homme avec un corps sain, un esprit bien développé, des habitudes de vertu, de piété et de travail, et dans un état de société qui lui donnera, à lui comme aux autres, un libre accès aux dons de Dieu, à ce que nous prépare la prévoyance du Père universel ?

En faisant cela, le père ferait infiniment plus pour protéger ses enfants contre la misère et le besoin que ne peut le faire aujourd'hui le plus riche des pères ; car la prévoyance de Dieu dépasse infiniment celle de l'homme. La justice de Dieu se rit des stratagèmes par lesquels on veut la déjouer, et la loi subtile qui lie ensemble tous les humains, empoisonne les riches par la souffrance des pauvres. Les quelques hommes, qui, dans la mêlée générale, arrivent à laisser à leurs enfants assez de biens pour les garantir contre la misère et le besoin, comme ils le croient naïvement — est-ce qu'ils réussissent bien ? L'expérience nous montre-t-elle qu'on rend service à un enfant en le mettant au-dessus des autres, et en lui permettant de croire que la loi divine du travail n'est pas pour lui ? La richesse n'est-elle pas plus souvent malédiction que bénédiction ? Et l'attente d'un héritage n'a-t-elle pas fréquemment pour effet de détruire l'amour filial et d'introduire la discorde et les disputes dans les familles ? Du reste, pour combien de temps les plus forts et les plus riches peuvent-ils garantir leurs enfants contre les effets de la loi universelle ? Il est bien certain que le sang des maîtres du monde coule aujourd'hui dans les veines de plus d'un clochard : et il y a dans les taudis et les asiles des descendants de rois et de princes.

Au contraire, dans la société pour laquelle nous travaillons, société de laquelle seraient bannis l'accaparement et le gaspillage des dons de Dieu, et dans laquelle le produit du travail irait au travailleur, tous pourraient, par un labeur raisonnable, obtenir plus qu'un vivre suffisant. Et pour ceux qui se trouveraient incapables par nature ou par accident, ou privés de leurs soutiens naturels, on pourrait pourvoir amplement en puisant dans

cette provision vaste et croissante que Dieu a préparée pour la société dans sa loi de la rente — ce ne serait pas une aumône étriquée et humiliante, mais un droit, une assurance, que dans un pays chrétien la société doit à tous ses membres.

Ainsi donc le devoir du père et le droit de l'enfant, loin de sanctionner la propriété privée de la terre, la condamnent absolument, et nous invitent par les raisons les plus fortes à la supprimer par le moyen simple et efficace de la taxe unique.

Ce devoir paternel n'est pas limité à ceux qui ont vraiment des enfants à eux, mais concerne tous ceux d'entre nous qui sont parvenus à l'âge adulte avec ses capacités et ses responsabilités.

Est-ce que le Christ, en effet, n'a pas placé un petit enfant au milieu des disciples, en disant que les anges de tels enfants contemplent toujours la face du Père céleste ? en disant aussi qu'il vaudrait mieux être jeté dans la mer avec une meule de moulin au cou que de léser un tel petit enfant ?

Or, quel est aujourd'hui le résultat de la propriété privée de la terre dans les plus riches des pays chrétiens ? N'est-ce pas ceci : les jeunes gens hésitent à se marier ; les gens mariés craignent d'avoir des enfants ; des enfants sont condamnés à mort faute des soins nécessaires, ou obligés de travailler dur quand ils devraient être en classe ou occupés à jouer ; beaucoup de ceux qui arrivent à l'âge adulte ont des corps malingres, les nerfs tendus, le cerveau mal développé ; souvent ils sont voués, non seulement à la souffrance, mais au crime : marqués à l'avance pour la prison ou le bordel.

Que Votre Sainteté veuille considérer ces choses : nous sommes assurés que loin de défendre la propriété privée de la terre, elle la condamnera en la chargeant d'anathèmes.

7°) Vous dites : *La propriété privée de la terre stimule l'activité, augmente la richesse, attache les hommes à leur habitat et à leur pays.*

C'est l'idée exprimée par Arthur Young : « La magie de la propriété change le sable improductif en or ». Elle provient de cette confusion entre propriété et possession, dont j'ai déjà parlé, qui attribue à la propriété privée de la terre ce qui est dû à la sécurité des produits du travail. Inutile de répéter ce que j'ai dit : la réforme que nous proposons — taxation pour l'usage public de la valeur de la terre nue ou rente économique, en même temps qu'abolition de tous les autres impôts — cette réforme donnerait à celui qui emploie la terre bien plus de sécurité pour les produits de son travail, bien plus de permanence de possession, que le système actuel. Il n'est pas nécessaire non plus de montrer que ce régime donnerait un foyer à tant d'êtres qui n'en ont pas, et les attacherait à leur pays. Quiconque, en

effet, désirerait un lot de terre pour y construire une maison ou pour l'employer d'une manière productive, pourrait l'avoir sans prix d'achat, la posséder sans même payer de taxe ; car notre taxe ne frapperait pas toutes les terres, non pas même toutes les terres employées, mais seulement les terres meilleures que les plus mauvaises terres employées. (En réalité ce ne serait pas une taxe, mais un simple payement fait à l'Etat en retour d'un privilège précieux). Et ceux mêmes qui, vu leur situation ou leurs occupations, ne désireraient pas faire un usage permanent de la terre, auraient le même intérêt que les autres à la prospérité de leur patrie.

Mais que Votre Sainteté veuille considérer à quel point est contre nature la condition des masses dans les pays chrétiens les plus évolués ! Des groupes nombreux vivent dans des taudis dont un homme riche ne voudrait pas pour son chien. Le plus grand nombre n'ont pas de demeure dont ils ne risquent pas de se voir expulsés à la suite du plus petit accident ; beaucoup n'ont pas de demeure du tout, mais cherchent l'abri que la chance ou la charité puisse leur faire trouver. La grande majorité des hommes, dans ces pays, n'ont aucun intérêt dans ce qu'on leur a appris à appeler leur patrie, en leur disant que pour cette patrie leur devoir peut être de combattre et de mourir. La majorité de vos compatriotes, par exemple, quel droit ont-ils dans la terre où ils sont nés ? Peuvent-ils vivre en Italie, ailleurs qu'en prison ou à l'asile, si ce n'est en achetant ce privilège de ceux qui sont les seuls propriétaires ? — ce que peut faire aussi bien un Anglais, un Américain, un Arabe ou un Japonais ? Ne peut-on pas répéter aujourd'hui ce que disait Tiberius Gracchus il y a bien des siècles : « Romains ! On vous appelle les maîtres du monde, mais vous n'avez pas droit à un pied carré de sa terre. Les bêtes fauves ont leurs tanières, mais les soldats de l'Italie n'ont que l'air et l'eau. »

Ce qui est vrai de l'Italie est vrai aussi, et devient de plus en plus vrai, de tout le monde civilisé. C'est l'effet inévitable de la propriété privée de la terre dans une civilisation qui progresse.

8°) Vous dites : *Le droit de posséder la propriété privée vient de la nature, non de l'homme ; l'Etat n'a pas le droit de l'abolir. Prendre par la taxe la valeur de la propriété serait injuste et cruel pour le propriétaire.*

Ici comme dans d'autres passages, la pensée de Votre Sainteté est obscurcie par l'emploi de termes mal définis, comme « propriété privée », « propriétaire privé ». C'est un manque de précision qui a dû contribuer à mettre la confusion dans votre propre pensée. Mais le contexte indique clairement que par

propriété privée, propriétaire privé, vous entendez la propriété et le propriétaire de la terre.

L'affirmation que la propriété privée de la terre vient de la nature, repose sur une simple confusion : vous confondez la propriété avec la possession, et le droit de propriété à la terre avec ce qui en est l'opposé, la propriété des produits du travail. Vous n'essayez pas de lui donner une autre base ; personne, d'ailleurs, ne l'a jamais essayé. Que la propriété privée des produits du travail vienne de la nature, c'est évident, car la nature les livre au travail et à lui seul. De tout objet de cette espèce, nous savons qu'il est venu comme la réponse de la nature au travail d'un homme ou de quelques hommes — réponse donnée directement et exclusivement à lui ou à eux. Il y a donc, dans ces choses, un droit de propriété inhérent, qui remonte à la source, le droit de propriété du producteur. Ce droit est antérieur à l'Etat et supérieur à lui ; nous tenons donc pour une injustice, une violation du droit naturel, toute taxation par l'Etat des instruments ou des produits du travail. Ces choses n'appartiennent pas à César. Ce sont des choses que Dieu, dont la nature n'est que l'expression, donne à ceux qui les cherchent de la manière établie par Lui : par le travail.

Mais qui peut faire remonter le droit de propriété individuelle à la terre à une concession faite par le Créateur de la terre ? Qu'est-ce que la nature donne à ce droit de propriété ? De quelle manière le sanctionne-t-elle ? Quelqu'un pourrait-il montrer, dans la structure physique de deux hommes, leurs traits, leurs statures, leurs teints, la constitution de leurs corps, ou dans l'analyse de leurs facultés ou de leurs besoins, que la nature a préparé l'un pour être propriétaire du sol et l'autre pour être son fermier ? Ce qui dérive son existence du travail humain, ce qui passe comme l'homme, ce qui est seulement l'expression transitoire de son travail, cela, oui, il peut le garder ou le transférer comme propriété exclusive de l'individu ; mais comment ce droit de propriété individuelle pourrait-il s'attacher à la terre, qui existait avant l'Humanité, qui dure tandis que les générations vont et viennent — la terre, réserve inépuisable que le Créateur donne à l'homme, provision quotidienne pour les besoins quotidiens ?

Il est bien clair que la propriété privée de la terre vient de l'Etat, non de la nature. On ne peut opposer aucune objection morale à ce que l'Etat l'abolisse ; bien au contraire, comme elle implique une violation impie de l'intention bienveillante du Créateur, c'est un devoir moral de l'Etat de l'abolir.

Loin qu'il y ait injustice à ce que l'Etat prélève la pleine valeur de la propriété foncière pour l'usage de la communauté,

l'injustice, c'est de laisser cette valeur aux mains des particuliers, et c'est une injustice qui implique brigandage et meurtre.

Et quand Votre Sainteté lira ceci, je ne crains pas qu'elle prête un moment l'oreille à ceux qui disent, qu'avant de restituer à la communauté les biens que Dieu a créés pour elle — avant de rendre aux déshérités la jouissance de leurs droits naturels — il faut d'abord accorder une indemnité aux propriétaires actuels de la terre.

En effet, non seulement vous comprendrez que les petits propriétaires seront grandement avantagés par notre régime, vu que leurs intérêts comme travailleurs et metteurs de fonds sont beaucoup plus grands que leurs intérêts comme propriétaires ; vous verrez aussi que les grands propriétaires, ou plutôt la classe riche en général, à laquelle vont réellement se distribuer les profits de la propriété, sous forme d'actions, hypothèques, etc... que ces gens perdront relativement, mais en réalité gagneront par la prospérité générale et le relèvement de la moralité publique. Mais surtout, plus rapidement, plus fortement, plus impérieusement que tous les calculs, votre conscience d'homme et votre foi de chrétien vous empêcheront de marchander ainsi entre le bien et le mal.

Quand l'Etat, pour cause d'utilité publique, s'empare d'un lot de terre, il est juste que le propriétaire soit indemnisé, autrement certains propriétaires seraient traités plus durement que d'autres. Mais quand, par une mesure applicable à tous, la rente est appropriée à l'utilité de tous, il ne peut pas y avoir cause d'indemnité. Une indemnité serait la continuation sous une autre forme de la même injustice : Ce serait donner aux propriétaires, sous forme d'intérêt, ce qu'ils recevaient auparavant sous forme de rente. Votre Sainteté sait qu'on ne peut pas allier le juste et l'injuste ; et quand vous aurez bien compris que la terre est vraiment la réserve due par Dieu à tous ses enfants, vous n'écourez pas ceux qui parlent d'indemniser les propriétaires avant de la leur faire restituer. Pas plus que Moïse n'aurait écouté, si on avait parlé d'indemniser le Pharaon avant de laisser partir les Israélites.

Indemnité, à quel sujet ? Pour rendre ce qui a été pris injustement ? La demande d'indemnité des propriétaires ne porte pas là-dessus. Nous ne visons pas à dépourrir les Egyptiens. Nous ne demandons pas qu'on rende aux travailleurs ce qui leur a été injustement pris. Nous sommes prêts à passer l'éponge sur le passé, à laisser les morts enterrer leurs morts. A ceux qui, par l'appropriation passée des valeurs de la terre, se sont emparés des fruits du travail, nous sommes disposés à les abandonner,

Nous demandons seulement que pour l'avenir, ce pillage des fruits du travail cesse — que pour l'avenir, pas pour le passé, ceux qui détiennent la terre payent à la communauté la rente qu'en toute justice ils doivent à la communauté.

3

J'en ai dit assez pour montrer à Votre Sainteté l'injustice que vous commettez en nous classant — nous qui, en cherchant à abolir virtuellement la propriété privée de la terre, voulons assurer plus fortement les vrais droits de propriété — avec ceux que vousappelez socialistes, qui veulent mettre toute propriété en commun. Mais vous faites injustice aussi aux socialistes.

Il y a, sans doute, des hommes qui, sentant amèrement l'iniquité monstrueuse de la distribution actuelle de la richesse, sont animés seulement par une haine aveugle envers les riches et un désir farouche de détruire l'état social présent. Ceux-là ne sont guère moins dangereux que ceux qui déclarent tout progrès social inutile ou impossible. Mais il est injuste de confondre avec eux ceux qui proposent des systèmes destinés à remédier aux maux actuels, si erronés que puissent être leurs systèmes.

Le mot de socialiste a été employé d'une manière vague et impropre pour désigner tous ceux qui désirent un changement profond de l'état social. Mais si on donne ce nom aux tenants d'une théorie tant soit peu précise, les socialistes, tels que je les comprends, ne veulent pas abolir toute propriété privée. Ceux qui veulent cela sont proprement appelés communistes. Les socialistes veulent la prise en mains par l'Etat du capital — sous ce terme ils comprennent assez vaguement et improprement la terre — ou plus exactement des grands capitaux, et la conduite et direction par l'Etat tout au moins des grandes opérations d'industrie. De cette manière ils espèrent abolir l'intérêt, qu'ils regardent comme un mal et une injustice ; supprimer les bénéfices des commerçants, spéculateurs, entrepreneurs et intermédiaires, qu'ils regardent comme un gaspillage ; supprimer le salariat, et le remplacer par une coopération générale ; et enrayer la concurrence, qu'ils considèrent comme la cause fondamentale de l'appauvrissement du travail. Les socialistes les plus modérés, sans aller aussi loin, vont dans la même direction, et cherchent à introduire des remèdes et des palliatifs aux formes les plus criantes de la misère, par l'intervention de l'Etat. Le caractère essentiel du Socialisme, c'est qu'il recherche une extension des fonctions de l'Etat pour remédier aux maux sociaux ; qu'il veut substituer la réglementation et la direction

à la concurrence, et un contrôle intelligent de la société organisée au libre jeu du désir et de l'effort individuels. (1)

On ne classe pas d'ordinaire les syndicalistes et les protectionnistes parmi les socialistes. Pourtant leurs théories présentent les mêmes caractères essentiels. Les syndicalistes cherchent à obtenir des salaires plus élevés, des heures de travail moins longues, et une amélioration générale des conditions de vie des travailleurs en les groupant en unions ou associations ; celles-ci doivent fixer le prix auquel les ouvriers vendront leur travail, agir en corps vis-à-vis des patrons en cas de désaccord, employer à l'occasion leur arme spécifique, la grève ; et accumuler des fonds pour servir à ces fins et pour aider les grévistes et parfois les chômeurs. Les protectionnistes cherchent, au moyen de prohibitions ou de taxes sur l'importation, à régler l'industrie et à contrôler les échanges de chaque pays, espérant par là diversifier les industries nationales et enrayer la concurrence étrangère.

A l'extrême opposé sont les anarchistes — nom qu'on applique souvent aux simples fauteurs de destruction violente, mais qui s'applique réellement à ceux qui, frappés par les abus que produit l'excès de gouvernement, arrivent à regarder tout gouvernement comme un mal, et croient qu'en supprimant tout pouvoir servi par la force, les intérêts communs des hommes produiraient librement toute la coopération nécessaire.

Des adhérents de tous ces systèmes diffèrent ceux dont je suis ici le porte-parole. Convaincus que les droits de la vraie propriété sont sacrés, nous regardons le communisme imposé comme un brigandage qui aboutirait à une catastrophe. Nous ne voudrions pas nier, toutefois, que le communisme volontaire puisse être l'état social le plus élevé que puissent concevoir les hommes ; nous ne dirons pas non plus qu'il est impossible pour l'humanité d'y atteindre, puisque nous avons des spécimens de sociétés communistes parmi les premiers

(1) Cette définition du Socialisme est fautive, ou ne s'applique tout au plus qu'à certaines formes de socialisme étatiste. Les postulats du Socialisme pris dans son ensemble sont : 1^e il réclame pour tous un égal accès aux richesses naturelles, et à celles que produit le travail d'une foule anonyme et inconnue ; 2^e il réclame pour chacun le droit exclusif à ce que produit son propre travail.

Le Socialisme étant ainsi défini, on reconnaîtra aisément que la doctrine de Henry George est très nettement et très complètement socialiste : socialiste libertaire et anti-étatiste.

Dans la discussion qui suit, il conviendrait de remplacer partout « socialisme » par étatisme ».

Quant au « socialisme modéré », c'est ce que nous appelons en général « interventionnisme » ou « économie dirigée ». — (Note du traducteur).

chrétiens et parmi les ordres religieux de l'Eglise catholique. Communistes, Saint Pierre, Saint Paul, Saint Thomas d'Aquin ; communistes, les illustres ordres des Carmélites et des Franciscains ; communistes, les Jésuites, dont l'héroïsme a porté la croix parmi les tribus les plus sauvages des forêts américaines, les sociétés qui, partout où votre communion a des représentants, n'ont jugé nul travail de miséricorde trop dangereux ou trop répugnant ! En présence de ces faits, nous n'oserions pas dire que soit impossible un état social dans lequel l'amour universel remplacerait tous les autres mobiles. Mais nous voyons que le communisme n'est possible que là où existe une foi religieuse générale et intense ; et nous pensons qu'un tel état ne peut être atteint qu'à travers un état de justice. Car avant d'être un saint, il faut être un honnête homme.

Des anarchistes comme des socialistes, nous différons radicalement, nous qui, faute d'un nom meilleur, avons adopté celui de « partisans de la taxe unique ». Pour nous, anarchistes et socialistes s'égarent par des voies opposées — les uns en ignorant la nature sociale de l'homme, les autres en ignorant sa nature individuelle. Nous voyons bien que l'homme est en première ligne un individu, et nous regardons comme mauvaise et pernicieuse toute ingérence de l'Etat dans les choses qui appartiennent à l'action individuelle ; mais nous voyons aussi que l'homme est un être social, ou pour parler avec Aristote, un animal politique ; nous considérons donc l'Etat comme nécessaire au progrès social, ayant une place indispensable dans l'ordre naturel. L'organisme social nous paraît analogue à l'organisme du corps : les fonctions propres de l'Etat représentent celles qui, dans l'organisme humain, sont du ressort de l'intelligence consciente, tandis que le jeu des impulsions et des intérêts individuels joue le rôle des instincts inconscients et des mouvements involontaires. Les anarchistes ressemblent à des gens qui voudraient se passer de tête, les socialistes à des gens qui voudraient régler les relations si merveilleusement délicates et complexes de leurs corps par la volonté consciente.

Les anarchistes philosophiques dont je parle sont peu nombreux et n'ont pas grande influence. C'est contre le Socialisme dans ses diverses phases que nous avons à lutter.

Nous sommes pourtant d'accord avec les socialistes sur certains points, car nous reconnaissons pleinement la valeur sociale de l'Etat, et nous croyons que tous les monopoles devraient être tenus et régis par l'Etat. Sous ce rapport, et pour tout ce qui pourrait améliorer la santé, l'instruction, le confort et la commodité générales, nous aussi voudrions étendre les fonctions de l'Etat.

Mais il nous semble que le vice du Socialisme à tous ses degrés, c'est son manque de radicalisme ; il ne va pas au fond des choses. Il adopte les théories de ceux qui ont voulu justifier l'appauvrissement des masses. Ses porte-paroles propagent généralement la doctrine fausse et humiliante, d'après laquelle l'esclavage aurait été la première forme du travail. Ils admettent que la tendance des salaires à tomber au minimum est une loi naturelle, et cherchent, en conséquence, à abolir le salariat. Ils admettent que le résultat naturel de la concurrence est d'écraser les travailleurs, et cherchent à supprimer la concurrence par des restrictions, des prohibitions, et l'extension du pouvoir central. Prenant les effets pour des causes, comme un enfant qui reproche à une pierre le mal qu'il s'est fait en la cognant, ils gaspillent leur force en courant après des remèdes qui, s'ils ne sont pas pires que le mal, sont tout au moins futilles. Et bien que le Socialisme soit souvent associé aux aspirations démocratiques, il est, dans son essence, victime de l'illusion qui a poussé les Israélites à demander un roi malgré les protestations de leur prophète : l'illusion qui a partout corrompu les démocraties et installé les tyrans : savoir, l'idée qu'un pouvoir dominant le peuple peut être employé pour le bien du peuple : qu'on peut imaginer un système qui, par des mains humaines, gouvernera les affaires individuelles avec plus de sagesse et de vertu que n'en ont les gens eux-mêmes.

Cette superficialité, ce manque de profondeur, on les remarque dans toutes les phases du Socialisme.

Prenez, par exemple, le protectionnisme. En dehors du simple désir égoïste des commerçants voulant contraindre les clients à payer les marchandises plus cher qu'elles ne valent, le protectionnisme n'a pour le soutenir que des idées superficielles, telles que : le but du travail, c'est la production, non la consommation : — l'argent est plus précieux que les marchandises ; — vendre est plus profitable qu'acheter ; — et surtout, le désir de limiter la concurrence, désir dû à une reconnaissance non raisonnée des phénomènes qui se produisent nécessairement quand des hommes qui ont besoin de travailler sont privés par l'accaparement de l'instrument naturel et indispensable de tout travail. Ses méthodes impliquent l'idée, que les gouvernements peuvent diriger l'application du travail et le placement des capitaux plus sagelement que les travailleurs et les capitalistes eux-mêmes, et que les hommes qui dirigent les gouvernements emploieront leur pouvoir pour le bien de tous et non pour leur propre intérêt. Ils poussent à multiplier les fonctionnaires, à restreindre la liberté, à inventer des délits, ils incitent à la

fraude, au parjure et à la corruption. Et si leur théorie était portée à sa conclusion logique, ils détruirait la civilisation et ramèneraient l'humanité à l'état sauvage.

Prenez le syndicalisme. Maintenu dans des limites étroites, il stimule le sentiment de l'harmonie des intérêts, il contribue souvent à raffermir le courage et à promouvoir l'éducation politique ; il a pu aider des groupes limités d'ouvriers à améliorer quelque peu leur situation et à se faire une place au soleil. Mais il ne tient nul compte des causes générales qui déterminent les conditions du travail, et il secourt une petite partie de la grande masse par des moyens qui ne peuvent pas aider les autres. Visant à restreindre la concurrence, et limitant le droit de travailler, ses méthodes ressemblent à celles de la force armée, lesquelles, même en défendant une cause juste, sont riches en abus et fatales à la liberté. Son arme, la grève, est destructrice de sa nature, nuisible pour les neutres comme pour les combattants : c'est une sorte de guerre passive. Appliquer les principes du syndicalisme à toute l'industrie, comme quelques-uns rêvent de le faire, ce serait soumettre les hommes à un régime de castes.

Ou bien, prenez même des réclamations aussi modérées que la limitation des heures de travail et du travail des femmes et des enfants. Ces mesures sont superficielles. On voit des hommes, des femmes, des enfants, se ruer à un travail excessif, et on se propose de mettre d'office un terme à leur surmenage ; mais on néglige la cause, l'aiguillon de la misère qui y pousse les gens, bon gré mal gré. Quant aux méthodes nécessaires pour imposer les restrictions, elles multiplient les fonctionnaires, gênent la liberté personnelle, favorisent la corruption, engendrent des abus.

Quant au socialisme complet, dont il convient de respecter les défenseurs parce qu'ils ont le courage de leurs opinions, il pousse ces défauts à l'extrême. Tirant des conclusions hâtives, ne recherchant pas les causes, il ne s'aperçoit pas que l'oppression ne provient pas de la nature du capital, mais de ce que le capital est retiré au travail en étant séparé de la terre, tandis que se crée un capital fictif qui est vraiment du monopole capitalisé. Il ne comprend pas que le capital ne pourrait absolument pas opprimer le travail, si celui-ci avait libre accès à l'instrument de production ; que le salariat lui-même est le résultat d'un accord mutuel, étant une forme de coopération dans laquelle l'une des parties préfère un résultat fixe à un résultat incertain, et que la soi-disant « loi d'airain » n'est pas du tout une loi naturelle des salaires, mais une loi inhérente à la situation contre nature qui paralyse les hommes en les

privant des instruments du travail et de la vie. Il n'aperçoit pas que les prétendus vices de la concurrence sont vraiment les défauts d'une concurrence entravée, concurrence inégale à laquelle les hommes sont poussés faute d'accès à la terre ; et ses méthodes, son organisation des hommes en armées industrielles, la direction et le contrôle de la production par une bureaucratie officielle ou semi-officielle, seraient, si on allait jusqu'au bout, des méthodes de despotisme oriental.

Nous nous séparons donc des socialistes pour le diagnostic du mal ; nous nous séparons aussi d'eux quant aux remèdes. Nous n'avons pas peur du capital, que nous regardons comme le serviteur du travail ; l'intérêt même nous paraît naturel et justifié. Nous ne nous proposons pas de limiter l'enrichissement, ni de charger les riches de fardeaux dont les pauvres seraient exempts. Nous ne condamnons pas la concurrence ; nous pensons qu'une concurrence libre est nécessaire à l'organisme industriel et social comme la circulation du sang est nécessaire à l'organisme physique : c'est l'agence qui peut produire le maximum de coopération. Ce que nous voulons, c'est simplement prendre pour la communauté ce qui appartient à la communauté, la valeur qui s'attache à la terre par la croissance de la communauté. Nous laissons scrupuleusement à l'individu ce qui appartient à l'individu. Quant aux monopoles nécessaires, nous y voyons des fonctions de l'Etat, mais nous voulons abolir toutes les prohibitions et restrictions, sinon celles nécessaires à la santé, la sécurité, la moralité et la commodité publiques.

Mais la différence fondamentale, celle que je signale tout particulièrement à l'attention de Votre Sainteté, réside en ceci : le Socialisme, dans toutes ses phases, regarde les vices de notre civilisation comme provenant d'un manque d'harmonie ou d'équilibre dans les relations naturelles, qui ont donc besoin d'être artificiellement organisées ou mises au point. Pour le socialiste, l'Etat doit assumer la tâche d'organiser intelligemment les relations industrielles des hommes, de construire, pour ainsi dire, une vaste machine dont les rouages compliqués fonctionneront bien ensemble sous la direction de l'intelligence humaine. C'est pour cette raison que le Socialisme tend vers l'athéisme : méconnaissant l'ordre et la symétrie de la loi naturelle, il méconnaît Dieu.

Nous, au contraire, « hommes de la taxe unique » (mais ce nom ne traduit que nos propositions pratiques), nous voyons dans les relations sociales et industrielles des hommes, non pas une machine à construire, mais un organisme ne demandant que la liberté de croître. Nous voyons dans les lois sociales et industrielles naturelles, une harmonie semblable à celle des

organes du corps ; une harmonie dépassant le pouvoir qu'à l'esprit humain d'ordonner et de diriger, tant pour la vie sociale que pour les activités essentielles du corps. Ces lois nous paraissent tenir de si près à la loi morale, qu'elles nous font entrevoir le même Auteur divin ; et nous concluons que la loi morale est un guide sûr pour l'homme, là où l'intelligence pourrait s'égarer. Et c'est pourquoi nos convictions économiques, seules entre toutes, tendent vers une foi ferme et filiale en Dieu, et vers la reconnaissance de sa loi comme la loi suprême que les hommes doivent observer s'ils veulent prospérer et échapper à la destruction. Et à nos yeux, l'économie politique ne peut que dévoiler la profonde sagesse des vérités simples que les gens du peuple écoutaient avec ravissement tomber des lèvres de Celui dont on disait : « N'est-ce pas le charpentier de Nazareth ? »

Ce que nous proposons, c'est de garantir à tous les hommes des facilités naturelles égales pour l'emploi de leurs facultés, et l'abolition de toute restriction légale à l'exercice légitime de ces facultés. Et, voyant en cela la soumission de la loi humaine à la loi morale, nous sommes convaincus, non seulement que c'est un remède suffisant pour tous les maux que vous décrivez avec tant de vigueur, mais encore que c'est le seul remède possible.

Il n'y en a pas d'autre. L'organisation de l'homme est telle, ses relations avec le monde dans lequel il est placé sont telles — autrement dit, les lois immuables de Dieu sont telles — que c'est une tâche au-delà des forces humaines d'abolir les maux nés de l'injustice qui dépouille les hommes de leur héritage, autrement qu'en faisant justice, en ouvrant à tous l'accès à la réserve que Dieu a préparée pour tous.

Etant donné que l'homme ne peut vivre que sur la terre et de la terre, étant donné que la terre est la réserve de matière et de force d'où est tiré son corps même, et d'où il doit tirer tout ce qu'il peut produire ; — ne s'ensuit-il pas irrésistiblement, que donner la terre en propriété à certains hommes et en interdire l'accès aux autres, c'est diviser l'humanité en riches et pauvres, en privilégiés et en déshérités ? Ne s'ensuit-il pas que les déshérités de la terre ne peuvent vivre qu'en vendant leur force de travail aux propriétaires ? Ne s'ensuit-il pas que la loi d'airain des salaires, comme disent les socialistes, la « tendance des salaires au minimum », comme disent les économistes, doit enlever aux masses déshéritées — travailleurs qui ne peuvent pas appliquer leur capacité de travail — toute possibilité d'amélioration qui ne changerait pas cette injuste répartition de la terre ? Car, ne pouvant pas s'employer eux-

mêmes, il faut bien que, comme vendeurs de travail ou comme acheteurs de terre, ils soient en concurrence les uns avec les autres. Et cette concurrence entre hommes exclus de la réserve inépuisable de Dieu, n'a de limite que la famine : forcément elle fait descendre les salaires au point le plus bas, le point au-dessous duquel la vie ou la reproduction seraient impossibles.

Tous les salaires, bien sûr, ne tomberont pas à ce niveau, mais y tomberont forcément les salaires de cette masse d'ouvriers, nécessairement la plus grande, qui ont des connaissances, des aptitudes et une habileté moyennes. Des groupes spéciaux protégés contre l'apréte de la concurrence par une habileté ou par des connaissances spéciales ou par d'autres causes, peuvent conserver un salaire plus élevé. Par exemple, là où peu de gens savent lire et écrire, un homme qui possède ces connaissances peut obtenir un salaire supérieur à celui d'un ouvrier ordinaire. Mais si la diffusion de l'instruction rend l'art de lire et d'écrire commun, cet avantage disparaît. De même, quand un métier demande une habileté particulière ou un long apprentissage, ou s'il est d'une accès difficile par suite de restrictions artificielles, l'arrêt de la concurrence tend à maintenir un taux élevé de salaires ; mais si des inventions nouvelles rendent superflue une habileté particulière, ou si les restrictions sont abolies, les salaires tombent au niveau commun. Et de même, des qualités telles que l'activité, la prudence et l'économie, ne peuvent aider un ouvrier ordinaire à maintenir son salaire au-dessus du minimum, que si ces qualités sont exceptionnelles ; dès qu'elles se généralisent, la loi de la concurrence réduit les salaires ou les économies des ouvriers ainsi qualifiés au niveau commun — lequel, la terre étant monopolisée et le travail paralysé, ne peut être que le niveau au-dessous duquel la vie est impossible.

Ou, pour exprimer la chose en d'autres termes : la terre étant nécessaire pour vivre et travailler, les propriétaires, s'ils donnent aux travailleurs la permission de s'en servir, peuvent en échange exiger d'eux tout ce que leur travail produit, excepté ce qui peut maintenir en vie autant d'ouvriers qu'il en faut pour le service des propriétaires et de leurs dépendants.

Ainsi donc, quand une fois la propriété privée de la terre a partagé la société en une classe possédante et une classe dépossédée, il n'y a ni invention ni réforme, industrielle, sociale ou morale, qui puisse empêcher la misère ou améliorer la situation générale des simples ouvriers, aussi longtemps qu'elle ne s'attaque pas à la propriété de la terre. Que cette invention ou réforme ait pour effet d'augmenter ce que le travail peut produire, ou de diminuer ce qui est nécessaire à la vie du travailleur, le résultat

final, dès que ces effets se généralisent, ne peut être que d'augmenter les rentes des propriétaires, sans améliorer le moins du monde le sort des simples ouvriers. D'aucune manière ceux qui possèdent seulement la capacité de travail ordinaire, capacité entièrement inutile sans le moyen nécessaire pour travailler, ne peuvent arriver à un salaire supérieur à ce qui leur permet de vivre.

Les faits contemporains démontrent la vérité de ce que je dis. De nos jours, les inventions et les découvertes ont énormément augmenté le pouvoir productif du travail, et en même temps beaucoup réduit le prix de bien des choses nécessaires à la vie du travailleur. Ces progrès ont-ils fait monter le salaire des simples ouvriers ? Les richesses obtenues n'ont-elles pas passé presqu'entièrement en profits pour les propriétaires, la valeur de la terre ayant augmenté d'une manière fabuleuse ?

J'ai dit, « presqu'entièrement ». Une partie de ces richesses a été employée pour maintenir de monstrueuses armées permanentes, pour préparer la guerre, pour payer l'intérêt des dettes publiques, et, souvent sous forme d'intérêt servi à des capitaux fictifs, pour financer des monopoles autres que celui de la terre. Mais des réformes qui aboliraient ces gaspillages n'amélioreraient pas la situation des ouvriers : elles ne feraient que grossir les profits des propriétaires. Si on supprimait les armées permanentes et tout leur cortège, si on abolissait tous les monopoles autres que celui de la terre, si les gouvernements devenaient des modèles d'économie, si on saisissait les profits des spéculateurs, des échangistes et de tous les intermédiaires ; si chacun devenait si rigoureusement honnête qu'il n'y ait plus besoin de police, de magistrats ou de prisons, ou de précautions contre le vol, — le résultat serait le même que celui qui a suivi l'augmentation du pouvoir productif.

Que dis-je ? Ces bienfaits mêmes ne seraient-ils pas cause de famine pour des gens qui aujourd'hui réussissent à vivre ? Supposons qu'on propose — c'est que tout chrétien devrait demander dans ses prières — le licenciement de toutes les armées européennes : n'est-il pas vrai qu'il y aurait grandement à redouter l'arrivée sur le marché du travail de tant de travailleurs en chômage ?

Ce paradoxe, et tant d'autres qui peuvent rendre perplexe, ne sont pas difficiles à expliquer. L'effet de toutes les inventions, de tous les perfectionnements qui augmentent le pouvoir productif, qui réduisent le gaspillage et économisent l'effort, c'est de diminuer la somme de travail nécessaire pour arriver à un résultat donné, donc d'économiser le travail. Dans un état social naturel, où serait reconnu le droit de chacun à l'usage de la terre,

les inventions qui économisent le travail pourraient aller jusqu'au point le plus extrême qu'on puisse imaginer sans diminuer le besoin d'hommes, vu que dans ces conditions naturelles le besoin d'hommes provient de la joie de vivre et des instincts puissants que le Créateur a plantés dans le cœur humain. Mais dans l'état social contre nature dans lequel les grandes masses sont déshéritées, n'ayant que la force de travailler quand d'autres leur en fournissent l'occasion — le besoin d'hommes est simplement le besoin des services rendus à ceux qui détiennent cette occasion : l'homme même n'est plus qu'un instrument. Sans doute l'effet naturel des progrès techniques serait de faire monter les salaires ; mais dans la situation contre nature que produit la propriété privée de la terre, l'effet réel même des progrès moraux (comme le licenciement des armées et l'économie résultant de la disparition du vice), serait, en diminuant les besoins du commerce, d'abaisser le taux des salaires et de réduire les simples ouvriers à la famine ou à l'indigence. Si les inventions et les progrès techniques pouvaient être portés jusqu'à la suppression du besoin de travailler, quel serait le résultat ? Que les propriétaires pourraient retirer toute la richesse que la terre est capable de produire, sans avoir aucun besoin des ouvriers, qui n'auraient plus qu'à mourir de faim, ou à vivre comme pensionnés par la charité des propriétaires.

Aussi longtemps que continue la propriété privée de la terre, — aussi longtemps que quelques hommes sont traités en maîtres de la terre et que les autres ne peuvent y vivre que par leur permission — la sagesse humaine ne peut pas imaginer de moyen pour éviter les maux dont souffre notre société actuelle.

Non — ni même la sagesse divine.

A la lumière de cette droite raison dont parle Saint Thomas d'Aquin, nous pouvons voir que Dieu lui-même, le Tout-Puissant, aussi longtemps que ses lois restent ce qu'elles sont, ne peut rien faire pour empêcher la pauvreté et la famine tant que dure la propriété privée de la terre.

Comment le pourrait-il ? S'il donnait une nouvelle vigueur au soleil, une nouvelle vertu à l'air, une nouvelle fertilité au sol — tous ces dons iraient aux propriétaires de la terre, et ne produiraient aucune amélioration, plutôt du mal, pour les simples travailleurs. S'il ouvrirait l'intelligence des hommes, pour leur faire découvrir de nouvelles substances, de nouvelles combinaisons, de nouveaux pouvoirs, en quoi cela ferait-il plus pour soulager la misère que ne l'ont fait la vapeur, l'électricité, et les innombrables découvertes et inventions de notre temps ? Ou s'il faisait pleuvoir du ciel ou jaillir de dessous terre, la

nourriture, le vêtement, tout ce qui peut satisfaire les désirs matériels des hommes, à qui, selon nos lois, iraient ces richesses ? Bien loin d'améliorer le sort de l'humanité, cette extension de ses dons tournerait en malédiction, permettant à la classe privilégiée de se vautrer plus impudemment dans l'orgie, et enfonçant plus complètement les classes déshéritées dans la misère et la famine.

4

Convaincus comme nous le sommes, que la question sociale est au fond une question religieuse, nous tirons un présage heureux de ce que par le moyen de votre Encyclique, le plus influent de tous les chefs religieux ait attiré l'attention publique sur les conditions du travail.

Nous apprécions, du reste, les vérités salutaires contenues dans beaucoup de vos paroles ; nous sentons (et qui ne le sentirait pas ?) que vous brûlez du désir de venir en aide aux malheureux et aux opprimés, et de mettre fin au préjugé d'après lequel l'Eglise serait étrangère aux idées de liberté et de progrès. Mais nous voyons avec peine qu'une erreur malencontreuse vous cache la cause des maux qui vous afflagent, et vous empêche de proposer un remède efficace. Cette erreur, c'est de croire que la propriété privée de la terre est de la même nature que la propriété privée des choses produites par le travail. Malgré les vérités certaines qu'elle exprime et l'esprit de bienveillance qu'elle respire, votre Encyclique montre que vous êtes embarrassé dans des difficultés insolubles, comme le serait un médecin appelé à soigner un homme malade de l'estomac, qui commencerait par refuser d'examiner l'estomac.

Empêché comme vous l'êtes par cette erreur d'apercevoir la cause du mal, vous faites remonter l'augmentation de la misère et de la détresse à la destruction des corporations du siècle dernier, à l'abandon de la religion traditionnelle dans les lois, à l'usure, à la coutume de travailler à forfait, à la concentration du commerce.

Ce diagnostic est manifestement insuffisant pour expliquer des maux qui sévissent également dans les pays catholiques, protestants et orthodoxes, et dans ceux où il n'y a pas de religion d'Etat ; dans des nations anciennes et dans des nations jeunes ; là où l'industrie est rudimentaire et là où elle est compliquée ; et parmi toutes les variétés de coutumes et de relations sociales.

La vraie cause, elle vous apparaîtra, si vous considérez que le travail ne pouvant trouver son atelier et sa réserve que dans la terre, la question du travail n'est qu'un autre nom pour la

question de la terre ; et si vous voulez bien réexaminer votre affirmation, que la propriété privée de la terre est nécessaire et juste.

Cette vraie cause, je l'ai indiquée. Considérez qu'elle est pleinement adéquate. De toutes les relations matérielles de l'homme, la plus importante, c'est sa relation avec la planète qu'il habite ; c'est pourquoi cette « résistance impie aux intentions bienveillantes du Créateur », qui, selon la parole de Mgr Nulty, est inhérente à la propriété privée de la terre, doit produire du mal partout où elle existe. Mais en vertu de la loi « il sera beaucoup redemandé à qui il a été beaucoup donné », le progrès de la civilisation rend plus universels et plus intenses les maux produits par la propriété privée de la terre.

Ce qui rend intolérable, comme vous le dites si justement, la situation qui se développe dans tout le monde civilisé, ce n'est pas telle ou telle erreur locale, telle ou telle faute secondaire. Ce n'est rien moins que la marche de la civilisation elle-même, le progrès intellectuel et la croissance matérielle, si frappants dans notre siècle, s'appliquant à un état social basé sur la propriété privée de la terre : les dons mêmes dont Dieu a comblé l'homme de notre temps, mais dont l'homme fait des malédictions par sa résistance impie aux intentions bienveillantes du Créateur.

Les découvertes de la science, le progrès des inventions, nous ont donné plus en ce siècle qu'il n'a été donné aux hommes de n'importe quelle époque : en un rythme qui fait penser à la progression géométrique, de nouvelles puissances matérielles nous sont mises entre les mains. Mais avec le bienfait vient l'obligation. Dans une civilisation où déjà règnent la vapeur et l'électricité, où le soleil nous donne des images et où le phonographe enregistre nos paroles, il ne suffit pas d'imiter les pères. Le progrès intellectuel et matériel exige un progrès moral correspondant. La connaissance et la puissance en soi, ce n'est ni bon ni mauvais : ce ne sont pas des buts, mais des moyens, des forces actives qui, si elles ne sont pas dirigées en relations ordonnées, prendront forcément des formes irrégulières et destructrices. La peine de plus en plus intense, la perplexité qui augmente, le mécontentement grandissant, maux pour lesquels, comme vous le dites, il est nécessaire et urgent de trouver un remède, ces maux sont les avant-coureurs de forces de destruction, comme celles qui ont détruit toutes les civilisations précédentes, et qui menacent la nôtre d'un sort plus terrible encore. Ils nous disent que si notre civilisation ne se hausse pas jusqu'à un plan moral plus élevé — si elle ne devient pas en réalité ce qu'elle prétend être, une civilisation chrétienne — elle

peut déjà voir écrit en lettres de flammes sur la muraille de sa splendeur le verdict de Babylone : « Tu as été pesé à la balance, et tu as été trouvé léger. »

Il suffit de cette seule erreur pour vous empêcher d'apercevoir la vraie cause et le vrai sens des faits qui vous ont inspiré votre Encyclique. Et cette erreur vous paralyse tristement quand vous voulez chercher un remède.

Vous dites que vous abordez le sujet avec confiance ; pourtant, dans toute cette partie de l'Encyclique (c'est la plus grande) qui touche aux remèdes, on trouve à profusion des conseils et des préceptes moraux, excellents en eux-mêmes, mais sans portée ici, mais en tant que propositions pratiques pour l'amélioration des conditions du travail, il n'y a que les suivantes :

1°) Que l'Etat s'occupe d'empêcher le surménage, de restreindre l'emploi des femmes et des enfants, d'assurer dans les ateliers des conditions d'hygiène matérielle et morale ; qu'il s'occupe aussi de régler les salaires, tout au moins quand il y a danger de grève pour cause de salaire insuffisant ;

2°) Que l'Etat encourage l'acquisition de propriété (foncière) par les ouvriers ;

3°) Qu'il soit formé des associations d'ouvriers.

Ces remèdes sont de nature socialiste ; et, bien que l'Encyclique reconnaîsse le caractère individuel de l'homme et la priorité de l'individu et de la famille sur l'Etat, toute votre tendance, en fait de suggestions pratiques, est socialiste — d'un socialisme très modéré sans doute, socialisme garrotté et châtré par un grand respect pour la propriété privée, mais socialisme quand même. Mais, quoique vous employiez souvent le terme ambigu « propriété privée » quand le contexte montre que vous avez en vue la propriété privée de la terre, une chose est certaine dès le début, et devient de plus en plus claire à mesure qu'on étudie votre texte : quoi qu'il arrive, vous n'admettez pas qu'on touche à la propriété privée de la terre.

J'ai déjà marqué les défauts qui viennent d'une manière générale tous les remèdes à tendance socialiste. Toutefois, le respect que je dois à Votre Sainteté m'incite à examiner en particulier, quoique brièvement, ceux que vous proposez.

Les plus importants sont la limitation par l'Etat des heures de travail, la réglementation du travail des femmes et des enfants, la surveillance sous le rapport de l'hygiène, etc.. Quels piétres résultats ils permettent d'atteindre !

Un monarque absolu et puissant pourrait espérer, par des mesures de ce genre, adoucir la situation d'esclaves proprement dits. Mais la tendance de notre temps va vers la Démocratie, et dans un état démocratique le paternalisme n'a guère de force.

D'autre part, sous le régime du servage industriel, né de la propriété privée de la terre, ce n'est pas le maître qui force l'esclave à travailler, c'est l'esclave qui supplie le maître de lui donner du travail. De sorte que l'obstacle à l'application des règlements vient de ceux-là mêmes que les règlements doivent protéger. Par exemple, ce ne sont pas les patrons qui empêchent de limiter le travail des enfants dans les usines ; ce sont les mères qui, poussées par la misère, trompent les patrons eux-mêmes sur l'âge de leurs enfants, et apprennent à leurs enfants à tromper.

Cependant, dans les grandes usines, et dans les mines, les règlements relatifs aux heures de travail et à l'âge des travailleurs, s'ils sont souvent éludés et s'ils offrent une prime à la fraude, peuvent pourtant être en quelque mesure imposés ; mais comment peuvent-ils agir dans ces branches beaucoup plus considérables de l'industrie où l'ouvrier travaille à son compte ou pour le compte d'un petit patron ?

Il en est de tous ces remèdes comme des règlements contre l'entassement qui les accompagnent généralement : l'interdiction, avec sanction pénale, de loger plus d'un certain nombre de personnes dans une chambre, et l'ordre de démolir les logements insalubres. Comme ces mesures n'aident pas à procurer de meilleurs logements, ou de l'argent pour en louer, l'entassement momentanément enrayer dans un endroit refleurit dans un autre. C'est toujours mettre la charrue avant les bœufs. C'est comme si on mettait un mors et un caveçon à un cheval pour le faire tenir tranquille pendant qu'on l'accable de coups de fouet ; comme si on voulait arrêter une locomotive en tenant les roues au lieu de fermer la vapeur ; comme si on essayait de guérir la petite vérole en rentrant les pustules. Ce n'est pas par plaisir que les gens se surmènent ; ce n'est pas par instinct maternel qu'une mère envoie ses enfants à l'usine au lieu de les laisser jouer ; ce n'est pas volontairement que les ouvriers travaillent dans des conditions dangereuses ou malsaines. Ces choses, comme l'entassement dans les taudis, sont produites par l'aiguillon de la misère. Tant que la misère dont elles sont issues reste telle quelle, les mesures que vous recommandez ne peuvent avoir que des effets locaux et transitoires. La cause demeurant, la répression en un point ne peut que pousser les effets ailleurs. La tâche que vous assignez à l'Etat ressemble à une entreprise pour faire baisser le niveau de l'océan en tirant l'eau de la mer.

L'Etat ne peut pas non plus guérir la misère en fixant les salaires. Fixer les salaires, cela dépasse les pouvoirs de l'Etat, tout comme régler le taux de l'intérêt. On en a promulgué des lois contre l'usure, plus d'une fois ; elles n'ont servi qu'à faire

augmenter ce que doivent payer les emprunteurs les plus pauvres. De même, et pour la même raison, les efforts pour fixer le prix des marchandises n'ont abouti qu'à faire monter les prix. Le taux général des salaires est fixé par la facilité ou la difficulté d'accès que les travailleurs ont à la terre ; depuis le produit intégral de leur travail, là où l'accès à la terre est libre, jusqu'au minimum au-dessous duquel la vie ou la reproduction sont impossibles, là où la terre est complètement accaparée. Tant qu'il a été relativement facile aux ouvriers d'acquérir la terre, comme aux Etats-Unis et en Australie, les salaires sont restés plus hauts qu'en Europe, et il était impossible de faire travailler des ouvriers européens pour des salaires qu'ils auraient volontiers acceptés chez eux ; mais à mesure que l'accaparement se produit sous l'influence de la propriété privée de la terre, les salaires baissent, et la situation sociale se rapproche de celle des pays européens. En Angleterre, tant qu'a duré la reconnaissance, imparfaite mais sérieuse, dont j'ai parlé, des droits de tous à la terre, les nombreux efforts du Parlement pour abaisser les salaires par des lois ont été inutiles ; inversement, quand la propriété privée de la terre a eu fait son œuvre, les efforts du Parlement pour éléver les salaires ont complètement échoué. Au commencement de ce siècle il y a même eu une tentative pour compléter les gains des ouvriers en ajoutant des allocations d'Etat aux salaires : le seul résultat a été de faire tomber d'une manière équivalente les salaires payés par les patrons.

Le travail sans accès à la terre devenant une simple marchandise, l'Etat ne pourrait maintenir les salaires au-dessus de la tendance du marché qu'en procurant du travail à tous ceux qui en désirent, ou bien en appuyant les grèves et en les subventionnant de ses deniers. C'est pourquoi les socialistes extrêmes qui veulent remettre toute l'industrie entre les mains de l'Etat, sont bien plus logiques que les socialistes timides qui veulent faire intervenir l'Etat dans l'industrie privée, mais seulement un peu.

Il n'y a pas mieux à espérer de votre suggestion, d'après laquelle l'Etat devrait encourager les ouvriers à acquérir des lots de terre. Vous entendez évidemment que l'Etat devrait faire ce qu'il entreprend actuellement en Irlande : exproprier les vastes domaines, en faire des petits, établir ce qu'on appelle des paysans propriétaires. Supposons que la chose puisse se faire, même sur une grande échelle : à quoi aboutirait-on ? A remplacer une classe de privilégiés peu nombreux par une classe plus nombreuse. En quoi se trouverait avantagée la classe plus considérable qui resterait en dehors : ouvriers agricoles, manœuvres, prolétaires des grandes villes ? N'est-il pas vrai,

comme l'affirme le professeur E. de Laveleve, que dans les pays comme la Belgique, où existe la propriété paysanne, les fermiers (il y en a aussi) sont exploités plus impitoyablement encore qu'en Irlande ? N'est-il pas vrai, que dans des pays comme la Belgique, la situation des simples ouvriers est encore plus dure qu'en Grande-Bretagne, où règne la grande propriété ? Et si l'Etat se met à acquérir des terres pour y établir des paysans propriétaires, n'en résultera-t-il pas ce qu'on voit aujourd'hui en Irlande, une augmentation de la valeur marchande de la terre, rendant son acquisition plus difficile pour ceux qui ne sont pas favorisés et pour ceux qui suivront ? D'ailleurs, vous posez en principe que « pour l'Etat les intérêts de tous sont égaux, qu'ils soient en haut ou en bas de l'échelle sociale » — alors comment l'Etat pourra-t-il aider un homme à acheter un lot de terre, sans en aider un autre à acheter un âne, ou une boutique, ou des outils, ou du matériel — en somme l'Etat devrait accorder son aide à quiconque peut bien s'en servir, ou à quiconque croit le pouvoir. Et vous arrivez au communisme : non pas au communisme des premiers chrétiens ou des ordres religieux, mais au communisme employant la force de l'Etat pour prendre par violence la propriété légitime de ceux qui l'ont pour la donner à ceux qui ne l'ont pas. Car l'Etat n'a pas de bourse magique ; il ne peut pas non plus renouveler le miracle de la multiplication des pains. Tout ce qu'il peut donner, il faut qu'il le prenne d'une manière ou d'une autre par la taxation. Qu'il donne ou qu'il prête, de l'argent ou du crédit, il ne peut pas donner à ceux qui n'ont pas, sans le prendre à ceux qui ont.

Du reste, à part même ces considérations, vouloir partager la terre en maintenant la propriété privée, c'est une entreprise utopique. Des petits lots ne peuvent pas coexister avec le régime de la propriété de la terre, là où la civilisation progresse matériellement et où la richesse augmente. Il y a là une tendance économique dont nous pouvons observer les effets dès les temps anciens. L'Italie, maîtresse du monde, pays de petites fermes à l'origine, a été transformée en pays de vastes domaines. De même dans les temps modernes : il y a deux siècles, la majorité des cultivateurs anglais étaient propriétaires du sol qu'ils travaillaient : depuis longtemps ils sont à peu près tous réduits à la situation de fermiers. Et maintenant les forces puissantes de la vapeur et de l'électricité sont venues hâter la concentration. C'est aux Etats-Unis que nous pouvons les voir sur une grande échelle transformer une nation de propriétaires en une nation de locataires. Le principe est clair et irrésistible. Le progrès matériel donne de la valeur à la terre, et cette valeur accrue étant laissée à des propriétaires individuels, la terre passe nécessaire-

rement des mains des pauvres dans les mains des riches ; absolument comme y passeraient les diamants que pourraient trouver de pauvres gens. Ce que le gouvernement anglais essaye de faire en Irlande, c'est comme bâtir des huttes de neige dans les déserts d'Arabie, ou planter des bananiers au Labrador.

Il y a une manière, et il n'y en a qu'une, pour assurer aux ouvriers de notre temps une part de leur sol natal : c'est celle que nous proposons : prendre pour la communauté le bénéfice de la propriété foncière.

Quant aux associations ouvrières, ce que semble désirer Votre Sainteté, c'est la formation et la protection de sociétés voisines des sodalités catholiques, et des sociétés amicales et bienfaisantes comme les *Odd fellows* qui ont un tel développement dans les pays de langue anglaise. De telles associations peuvent développer la fraternité, étendre les rapports sociaux, fournir de l'aide en cas de maladie ou de mort ; mais si elles ne vont pas plus loin, elles ne peuvent pas influencer les salaires même parmi leurs membres. Quant aux syndicats proprement dits, il n'est pas facile de préciser votre attitude à leur égard ; peut-être pourrait-on dire que c'est une attitude de chaude approbation tant que leur action ne va pas trop loin. D'une part, en effet, vous condamnez les grèves, vous blâmez les sociétés qui s'efforcent d'accaparer tout le champ du travail et d'obliger les ouvriers à s'enrôler sous leur bannière ou à mourir de faim ; vous désapprouvez toute tentative pour forcer la main aux patrons, et vous semblez penser que l'arbitrage pourrait remplacer la grève : mais d'autre part, vous employez des expressions et vous affirmez des principes qui paraîtront aux syndicalistes largement suffisants pour justifier non seulement la grève et le boycotage, mais même la violence quand la violence seule peut aboutir. Car vous parlez des salaires de famine imposés aux ouvriers par la rapacité des patrons ; vous admettez le droit moral de l'ouvrier à obtenir du travail à des conditions que le patron ne lui accorderait pas de son plein gré : et vous niez le droit de n'importe qui à travailler pour le salaire qui lui convient, en termes tels, que M. Stead, dans un organe aussi répandu que la *Review of reviews*, a déclaré avec approbation que vous flétrissez comme un crime la *jaunisse*, c'est-à-dire le fait de travailler au-dessous du tarif syndical.

Je ne crois pas que vous vous rendiez compte de l'impression que font de telles paroles sur des hommes se sentant injustement traités et vivant dans une pauvreté abjecte côtoyée par un luxe insolent !

Quand le feu sera froid et la glace chaude, quand les armées renonceront au fer et au plomb pour ne se battre qu'à coups de

feuilles de roses, des associations ouvrières telles que vous les rêvez seront possibles ; pas avant. Les associations ouvrières ne peuvent rien faire pour éléver le taux des salaires, sinon par la force. Ce peut être la force active ou la force passive, ou la force tenue en réserve, mais il faut que ce soit la force. Ces associations sont *obligées* de forcer les patrons, ou d'avoir en mains le pouvoir de les forcer ; elles sont obligées de forcer ceux de leurs propres membres qui seraient disposés à flancher ; elles sont obligées de faire leur possible pour occuper tout le champ de travail, et pour forcer les autres ouvriers à se joindre à elles ou à mourir de faim. Ceux qui vous parlent de syndicats cherchant à faire monter le taux des salaires par la persuasion seule, sont comme des gens qui parleraient de tigres se nourrissant d'oranges.

La situation des masses aujourd'hui est celle d'hommes entassés dans une salle dont l'entrée est ouverte, et dans laquelle pénètrent constamment des nouveaux venus, tandis que les portes de sortie sont fermées. Si on les empêche de faire cesser l'étouffement général en ouvrant les portes (dont le verrou est la propriété privée de la terre), chacun ne peut se défendre soi-même qu'en repoussant violemment les autres, et les plus faibles seront écrasés. Ainsi font les syndicats et les guildes. Même ces aimables sociétés que vous recommandez, en cherchant du travail pour leurs membres, poussent d'autres ouvriers au chômage.

La philanthropie même, qui, reconnaissant que l'aumône est un moyen funeste d'aider le travail, veut aider les gens à s'aider eux-mêmes en leur procurant du travail, cette philanthropie même devient agressive dans la lutte aveugle que produit la propriété privée de la terre. Pour faire taire les plaintes amères qu'on soulève lorsque pour fournir du travail aux uns on fait baisser les salaires des autres, les sociétés de bienfaisance sont réduites à des entreprises telles que faire creuser des trous pour les reboucher ensuite. Nos sociétés américaines ont à lutter contre ces difficultés, le Général Booth les rencontre en Angleterre, et les sociétés catholiques que Votre Sainteté recommande auront affaire à elles quand elles seront formées.

Votre Sainteté connaît, et honore certainement, la générosité princière du baron Hirsch à l'égard de ses coreligionnaires malheureux. Or, au moment où j'écris, les journaux de New-York publient des compte-rendus d'une immense réunion qui a eu lieu, le vendredi 4 septembre, dans cette ville, réunion dans laquelle une série de syndicats juifs ont protesté de la manière la plus énergique contre le chômage et l'abaissement de salaire produits par la générosité du baron en amenant de leurs compa-

triotes et leur apprenant à travailler. Voici la dernière phrase de la résolution votée à l'unanimité dans cette réunion : « Nous demandons maintenant au baron Hirsch lui-même, de nous délivrer de sa « charité », et de reprendre les millions qui, au lieu d'être un bienfait, ont été une malédiction et une cause de misère. »

Ces syndicats juifs sont formés d'immigrants appartenant précisément à la classe pour laquelle travaille le baron Hirsch, car chez nous, la génération suivante perd ses caractères distinctifs. Il ne faudrait pas conclure de leur attitude qu'ils sont moins généreux que d'autres. Mais les associations ouvrières, genre syndicat ou guilde, sont nécessairement égoïstes : elles doivent lutter pour leur vie, sans se préoccuper de qui en souffre ; elles ignorent et doivent ignorer la parole du Christ, « Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fasse », parole qui pourtant, comme une saine économie politique le prouve, indique la seule voie pour arriver à l'émancipation des masses. Elles doivent s'efforcer de réduire à la famine les ouvriers qui restent en dehors d'elles ; elles doivent, par tous les moyens en leur pouvoir, écraser le « jaune » — comme le soldat, dans la bataille, doit tuer son frère s'il est dans l'armée ennemie. — Et ce « jaune », pourtant, qu'est-ce que c'est ? Un frère qui cherche du travail ; un frère probablement plus exploité, plus affamé que ceux qui le dénoncent si aigrement, et qui souvent a derrière lui une femme et des enfants criant la faim.

Et pour autant qu'ils réussissent, à quoi aboutissent les syndicats et les guildes ? A imposer de nouvelles restrictions aux droits naturels ; à créer des trusts de travail ; à ajouter aux classes privilégiées d'autres classes demi-privilégiées, et à écraser encore plus durement les plus faibles.

Je parle sans animosité contre les syndicats, dont j'ai longtemps été moi-même un membre actif. En disant à Votre Sainteté que leur principe est égoïste et ne peut pas produire un bien large et durable, et que leurs méthodes violent les droits naturels et produisent la souffrance et l'injustice, je ne fais que répéter ce que je leur ai souvent dit, dans mes écrits et de vive voix. Il est d'ailleurs impossible de le nier : les syndicalistes intelligents le savent, les moins intelligents le sentent vaguement. Même ces membres des classes riches qui prêchent aux ouvriers le syndicalisme, comme pour les empêcher de réclamer leurs droits naturels, sont obligés d'admettre la vérité de ce que j'avance.

Votre Sainteté doit se rappeler la grande grève des déchargeurs londoniens, il y a deux ans. Cette grève a reçu l'appui moral, entr'autres hommes éminents, de ce prince de

l'Eglise, qui est pour nous, de langue anglaise, le plus grand et le plus cher des prélats, depuis que le sang de Thomas Becket a taché l'autel de Cantorbery. Dans un volume intitulé : « *The story of the dockers' strike* », écrit par MM. H. Llewellyn Smith et Vaughan, avec une introduction de Sydney Buxton, M. P., livre qui recommande le syndicalisme comme solution de la question sociale, et dont un grand nombre d'exemplaires ont été envoyés en Australie comme une sorte de remerciement officiel pour l'aide reçue par les grévistes, je trouve dans la conclusion le passage suivant :

« Si l'arrangement tient, le travail sera sans doute plus régulier, mieux payé, et exécuté dans des conditions meilleures qu'il ne l'a jamais été. Et ceci sera un bienfait sans mélange pour ceux qui en profiteront. Mais un autre résultat sera certainement de rétrécir le champ du travail et de diminuer le nombre de ceux pour lesquels on pourra trouver de l'ouvrage. Le travailleur d'occasion se trouvera dans une position plus précaire qu'auparavant, en proportion de la régularité d'emploi dont jouiront les ouvriers plus capables. L'organisation du travail des docks aura pour effet, comme pour toutes les sortes de travail, d'éliminer les résidus. Le tire-au-flanc, le trainard, le vaincu de la course industrielle, — les membres de la classe B dans la hiérarchie des classes sociales de M. Ch. Booth, — ceux-là ne gagneront rien au nouvel arrangement ; au contraire, ils se trouveront devant une nouvelle porte fermée, qui sera souvent la dernière porte à laquelle ils puissent frapper. »

Il y a une manière pharisaïque de vitupérer contre les syndicats, commune chez ceux qui leur reprochent leur injustice en refusant aux non-syndiqués le droit égal de travailler, et qui pourtant soutiennent l'injustice majeure de refuser à chacun un droit égal à une place au soleil et à l'instrument de travail indispensable ; je suis loin de vous les proposer en exemple. Mais je tiens à vous faire comprendre que le syndicalisme, s'il peut parfois être un palliatif, n'est pas un remède. Il n'a pas le caractère moral qui seul pourrait donner à un homme dans la position de Votre Sainteté, le droit de le recommander comme bon en lui-même ; et pourtant, du moment que vous défendez la propriété privée de la terre, que pourriez-vous faire de mieux ?

En commençant l'Encyclique, Votre Sainteté déclare que la responsabilité de l'office apostolique vous pousse à traiter la question de la condition du travail expressément et tout au long, afin qu'il ne puisse pas y avoir d'erreur sur les principes que la

vérité et la justice dictent pour sa solution. Mais vous êtes aveuglé par une erreur au point de départ, et n'apercevez pas même les faits essentiels.

Vous supposez que la question du travail est une question entre ouvriers salariés et patrons. Mais le travail salarié n'est pas tout le travail, ni même le travail primordial. Premièrement, les hommes travaillent pour eux-mêmes, sans l'intermédiaire d'un patron. La source première du salaire, c'est ce que produit le travail : l'homme qui travaille à son compte et consomme ses propres produits, reçoit son salaire sous la forme de fruits de son travail. Les pêcheurs, les bateliers, les cochers, les colporteurs, les petits cultivateurs — en un mot tous ces nombreux travailleurs qui reçoivent leur salaire directement en vendant leurs services ou leurs produits sans l'intermédiaire d'un patron, ne sont-ce pas des travailleurs aussi bien que ceux qui travaillent pour le salaire spécifique d'un employeur ? En recherchant les remèdes à la situation actuelle, on dirait que vous n'avez même pas pensé à eux. Et pourtant, ceux qui travaillent à leur compte devraient être considérés les premiers, car le salaire qu'un homme est disposé à accepter d'un patron dépend évidemment de ce qu'il peut gagner en travaillant à son compte.

Vous semblez admettre que tous les patrons sont des gens riches, qui pourraient augmenter beaucoup leurs salaires, s'ils n'étaient pas si âpres au gain. Mais n'est-il pas vrai que la grande majorité des patrons sont aussi pressés par la concurrence que leurs ouvriers, et que beaucoup d'entre eux sont constamment près de la ruine ? Ces patrons-là ne peuvent absolument pas éléver le taux de leurs salaires, à moins que leurs frères ne soient forcés d'en faire autant.

Vous admettez que dans l'ordre naturel, il y a deux classes d'hommes, les riches et les pauvres, et que les ouvriers appartiennent naturellement à la classe pauvre. Il est bien vrai qu'il y a, comme vous le dites, des différences en capacité, en activité, en santé et en force, qui peuvent produire des différences de fortune. Mais ce ne sont pas ces différences-là qui partagent les hommes en riches et en pauvres. Les différences naturelles de facultés et d'aptitudes ne sont certainement pas plus grandes que les différences naturelles de stature. Cependant, à moins de chercher parmi les géants et les nains, on ne voit pas d'hommes deux fois plus grands que d'autres ; mais la différence de fortune est telle, qu'il y a des gens mille fois, un million de fois plus riches que d'autres.

Et ces différences de richesse ne coïncident pas avec les différences de capacité et d'aptitude individuelles. La vraie différence entre les riches et les pauvres, c'est la différence entre

ceux qui détiennent les barrières à péage, et ceux qui doivent payer pour passer ; entre ceux qui reçoivent le tribut et ceux qui le donnent.

En quoi la nature justifie-t-elle une telle différence ? Parmi les innombrables variétés des êtres organisés, nous trouvons certaines espèces certainement destinées à vivre aux dépens d'autres espèces. Mais ces relations sont toujours marquées par des différences évidentes en grandeur, en forme, ou en organes. A l'Homme a été donnée la domination sur les autres êtres vivants qui peuplent la terre ; mais cette supériorité est indiquée par sa structure même, en sorte que nul ne peut, à première vue, manquer de distinguer entre un homme et un animal inférieur. Nos apologistes américains de l'esclavage affirmaient autrefois que la peau noire et les cheveux crépus du Nègre indiquaient que la nature les destinait à servir les Blancs. Mais la différence que vous admettez comme naturelle, elle est entre hommes de même race. Quelle différence la nature montre-t-elle, pour indiquer que l'un doit vivre sans rien faire et cependant être riche, et que l'autre doit travailler dur et être pauvre ? Si je pouvais amener des Etats-Unis un homme possédant 200 millions de dollars, et un autre qui est heureux de travailler pour quelques dollars par semaine, et si je pouvais les placer l'un à côté de l'autre dans votre anti-chambre, pourriez-vous dire lequel est le riche et lequel est le pauvre, même en appelant à votre aide le premier des anatomistes ? N'est-il pas clair que Dieu ne sanctionne ni ne reconnaît la division en riches et en pauvres telle qu'elle existe aujourd'hui ; même, qu'il ne la permet pas, si ce n'est dans ce sens, que, ayant doué l'homme du libre arbitre, il lui permet de choisir le mal au lieu du bien, d'éviter le ciel s'il aime mieux l'enfer ?

N'est-il pas clair, en effet, que la division des hommes en deux classes, les riches et les pauvres, provient toujours de la violence et de la fraude, et qu'elle entraîne toujours une violation de la loi morale ? En somme, c'est une division entre les victimes du vol et ceux qui en profitent ; entre ceux qui sont dépourvus de ce que Dieu a destiné à tous, et ceux qui accaparent tout pour eux ! Le Christ, dans ses déclarations et ses paraboles, n'a-t-il pas montré que la différence tranchée entre riches et pauvres est contraire à la loi divine ? Aurait-il si fortement condamné les riches, si la distinction des deux classes n'impliquait pas l'injustice, n'était pas contraire à la loi divine ?

Il me semble que Votre Sainteté passe à côté du sens réel des choses, quand vous dites que le Christ, en devenant fils de charpentier et charpentier lui-même, a simplement montré « qu'il n'y a rien dont on doive rougir dans le fait de gagner sa

vie par son travail ». C'est presque comme si on disait. « en ne volant personne il a montré qu'il n'y a pas à rougir d'être honnête ». Si vous réfléchissez à ce qu'il y a de vrai dans la classification qui partage les hommes en travailleurs, mendians et voleurs, vous reconnaîtrez que le Christ, durant son séjour terrestre, ne pouvait pas être autre chose qu'un travailleur : Lui qui était venu accomplir la loi, devait, en paroles et en actes, obéir à la loi divine du travail.

Voyez comme la vie terrestre du Christ a pleinement et admirablement illustré cette loi. Il entre dans la vie avec la faiblesse d'un bébé, comme c'est ordonné pour tous ; Il accepte avec amour ce qui, dans l'ordre naturel, est donné avec amour : la nourriture quotidienne, obtenue par le travail qu'une génération doit à ses successeurs immédiats. Arrivé à l'âge mûr, Il gagne sa vie par le travail modeste par lequel la gagnent la plupart des hommes. Puis, passant à une sphère de travail plus élevée — la plus élevée de toutes — il gagne sa vie en enseignant des vérités morales et spirituelles, et reçoit comme salaire matériel, les dons d'amour d'auditeurs reconnaissants, et ne refuse pas le parfum précieux dont Marie oint ses pieds. De même, quand il choisit ses disciples, Il ne va pas chercher des propriétaires ou d'autres capitalistes vivant du travail d'autrui, mais de simples ouvriers. Et quand ensuite il les élève à une sphère de travail supérieure et les envoie enseigner des vérités morales et spirituelles, il leur dit d'accepter, sans qu'il y ait ni condescendance d'un côté ni dégradation de l'autre, les dons d'amour offerts en échange de leur travail; car « l'ouvrier mérite son salaire » ; montrant ainsi que le travail manuel n'est pas le seul travail, mais que quiconque aide à parfaire la plénitude matérielle, intellectuelle, morale ou spirituelle de la vie, est aussi un travailleur.

En admettant que les travailleurs, même les simples ouvriers manuels, sont naturellement pauvres, vous méconnaisez que le travail est la source de la richesse, et vous attribuez à la nature, au Créateur, une injustice qui provient de la violation impie de ses intentions bienveillantes. A l'état industriel le plus primitif, à condition que règne la justice, il est possible pour tout homme bien portant de gagner sa vie ; avec les inventions modernes pour économiser le travail, il devrait être possible pour tous de gagner beaucoup plus. Par conséquent, quand vous dites que la pauvreté n'est pas une honte, vous passez à côté de la question. La pauvreté devrait être une honte, et elle en serait une dans un régime de justice sociale ; car, à moins d'être recherchée pour des motifs religieux ou imposée par un accident inévitable, elle serait une preuve certaine de paresse ou de négligence.

La sympathie de Votre Sainteté semble aller exclusivement aux pauvres, aux ouvriers. Est-ce bien juste ? Les riches, les paresseux, ne doivent-ils pas être plaints ? D'après l'Evangile, les riches mériteraient la pitié plus que les pauvres, car on peut présumer que le sort de *Dives* (1) les attend. Et quiconque croit à vie future peut juger pitoyable le sort de l'homme qui s'éveille dépouillé de ses millions bien-aimés. Mais, même dans cette vie, combien ils sont à plaindre, les riches ! Non pas que le mal réside dans la richesse même, et dans le pouvoir qu'elle donne sur les choses matérielles. Le mal gît dans le fait de posséder des richesses pendant que d'autres sont plongés dans la pauvreté ; dans le fait d'être détaché de la vie de l'humanité, de ses travaux et de ses luttes, de ses espérances et de ses craintes, et surtout, de l'amour qui adoucit la vie, des tendres sympathies et des actes généreux qui fortifient la confiance en l'homme et la foi en Dieu. Considérez à quel point les riches voient la vie par son côté mesquin ; comment ils sont entourés de flatteurs et de flagorneurs ; comment ils trouvent des instruments tout prêts, non seulement pour satisfaire leurs désirs vicieux, mais pour les faire naître et les exciter ; comment il leur faut constamment se garder d'être trompés ; comment ils sont souvent amenés à soupçonner un motif intéressé derrière un acte amical ou une parole aimable ; comment ils sont assiégés par des mendians impudents et des imposteurs rusés s'ils essayent d'être généreux ; comment les affections de famille sont souvent étouffées pour eux, et comment leur mort est attendue avec une impatience mal dissimulée par des héritiers avides. Pour les pauvres, le malheur le plus grave n'est pas la privation de biens matériels, c'est que les hautes qualités morales sont étouffées et faussées par la misère ; semblablement, quoique d'autre manière, pour les riches, la possession de biens non gagnés étouffe et fausse ce qu'il y a de plus noble dans l'homme.

Les commandements de Dieu ne peuvent pas être violés impunément. Si Dieu a commandé à l'homme de gagner son pain par son travail, les riches oisifs doivent souffrir. Ils souffrent en effet. Voyez combien vide est la vie de ceux qui vivent pour leur plaisir : voyez les vices répugnans d'une classe gorgée de richesses au milieu de la pauvreté générale ! Voyez cette terrible punition qu'est l'ennui, chose que les pauvres ne connaissent guère et ont même peine à comprendre. Voyez le pessimisme croissant des classes riches, un pessimisme qui

(1) Le mauvais riche de la parabole, S. Luc, 16 : 19-31. — Trad.

exclut Dieu, méprise les hommes, regarde l'existence même comme un mal, et soupire après l'anéantissement tout en craignant la mort.

Quand le Christ a dit au jeune homme riche de vendre ses biens et de tout donner aux pauvres, ce n'est pas aux pauvres qu'il pensait, mais au jeune homme. Et je suis sûr qu'il y en a beaucoup parmi les riches, surtout parmi ceux qui se sont enrichis eux-mêmes, qui, au moins par moments, sentent vivement la vanité de leurs richesses, et tremblent en pensant aux dangers et aux tentations auxquelles ces richesses exposent leurs enfants. Mais la force de longues habitudes, les suggestions de l'orgueil, le plaisir de tenir ce qui est comme de bonnes cartes au jeu, les espérances familiales qui arrivent à être considérées comme des droits, et le sérieux problème d'un bon emploi à faire de leur fortune — tout cela les attache à leur fardeau comme l'âne à son bât, jusqu'au moment où ils tombent dans le précipice qui limite notre vie.

Les hommes assurés de trouver la nourriture dont ils ont besoin ne mangent qu'à leur faim, mais dans les tribus clairsemées qui habitent à la limite des terres habitables, on passe de la famine à l'orgie. Ayant souffert de la faim pendant des journées entières, et craignant d'y être de nouveau exposés, ils se gorgent comme des boas quand ils ont réussi à capturer du gibier. De même, ce qui est la malédiction de la richesse, c'est ce qui pousse les hommes à la rechercher, ce qui la fait désirer et admirer : la peur de la pauvreté. Le mal, c'est l'injustice qui donne naissance à la richesse contre nature comme à la pauvreté contre nature.

Mais il n'est pas équitable d'accuser de cette injustice, soit des individus, soit des classes d'hommes. L'existence de la propriété privée de la terre est un grand mal social dont souffre la société dans son ensemble, et duquel sont également victimes les très riches et les très pauvres, aux deux extrêmes. Il me semble donc contraire à la charité chrétienne de parler des riches comme s'ils étaient individuellement responsables des souffrances des pauvres. Vous le faites pourtant ; et en même temps, vous ne voulez pas qu'on touche à ce qui cause à la fois la richesse monstrueuse et la pauvreté abjecte !

Voici un homme affligé d'une excroissance qui le défigure et met ses jours en danger. Un médecin propose d'enlever l'excroissance, doucement, avec soin, mais avec fermeté. Un autre refuse de laisser exécuter l'opération, mais fait de la victime un objet de mépris et de moquerie. Lequel a raison ?

En cherchant à rendre à tous les hommes leurs droits égaux et naturels, nous ne recherchons pas le bien d'une classe, mais de

tout le monde. Car la foi comme la raison nous enseigne que l'injustice ne peut profiter à personne, et que la justice est pour le bien de tous.

Nous ne poursuivons pas une « égalité futile et ridicule ». Nous reconnaissions avec vous qu'il y aura toujours des différences et des inégalités. Pour autant qu'elles ne sont pas contraires à la loi morale, qu'elles ne violent pas le commandement « tu ne déroberas pas », nous sommes satisfaits. Nous ne cherchons pas à améliorer l'œuvre de Dieu ; nous ne cherchons qu'à faire sa volonté. L'égalité que nous cherchons à instaurer n'est pas l'égalité de fortune, mais l'égalité des droits naturels : l'égalité que proclament à l'envi la Raison et la Religion : l'égalité en usufruit de tous les enfants de Dieu aux dons de Notre Père qui est aux Cieux.

Et si nous prenons pour les usages sociaux ce qui, nous le voyons clairement, est le grand fonds destiné à la société dans l'ordre divin, nous ne proposons pas de lever la plus petite taxe sur les possesseurs de la richesse, si grande qu'elle soit. Non seulement parce que nous estimons que les taxes de ce genre violent le droit de propriété, mais parce que nous voyons que, par les adaptations admirables des lois économiques du Créateur, il est impossible à qui que ce soit d'acquérir des richesses honnêtement, sans ajouter en même temps à la richesse du monde.

Quand on persévere dans une injustice, quand on refuse de la défaire, on se trouve toujours impliqué dans d'autres injustices. Ceux qui défendent la propriété privée de la terre, et par là nient le premier et le plus important de tous les droits humains, se trouvent obligés de choisir entre deux voies. Ou bien ils agissent comme ceux qui prennent pour devise « au diable les derniers » : ils nient les droits de tous à la vie, et adoptant quelque théorie comme celle à laquelle le pasteur anglais Malthus a laissé son nom, ils affirment que la nature (ils n'osent pas dire Dieu) introduit dans le monde plus d'hommes que le monde ne peut en nourrir. Ou bien, comme les socialistes, ils affirment des droits qui, en réalité, sont des injustices.

Votre Sainteté nous en donne un exemple dans l'Encyclique. Vous niez le droit à la base matérielle de la vie, et pourtant vous sentez qu'il y a un droit à la vie ; alors vous affirmez le droit des ouvriers à être employés, et à recevoir de leurs patrons un certain salaire (non précisé). Ce droit est imaginaire. Nul n'a le droit d'exiger qu'un autre l'emploie ; nul n'a le droit d'exiger un salaire plus élevé que l'autre ne veut le donner, ni de faire pression sur un autre pour que celui-ci élève le salaire contre son gré. De telles exigences de la part des ouvriers ne sont pas mieux justifiables moralement, que ne le seraient les exigences

de patrons demandant que les ouvriers soient forcés à travailler pour eux contre leur gré, ou d'accepter un salaire moindre qu'il ne leur convient. Il peut y avoir des justifications apparentes : elles remontent toutes à l'injustice préalable qui a privé les ouvriers de leurs droits naturels ; en dernière analyse, elles ne reposent que sur ce besoin suprême de défense personnelle, qui, dans des circonstances extraordinaires, rend légitime ce qui autrement serait vol, sacrilège ou même meurtre.

Un esclave fugitif, les limiers des chasseurs d'esclaves sur ses talons, sera réputé innocent par une saine morale chrétienne s'il saisit le premier cheval qu'il rencontre, même si pour le prendre il lui faut jeter bas le cavalier. Mais cela ne veut pas dire que voler des chevaux soit une manière convenable de voyager.

Quand les apôtres ont eu faim, le Christ leur a permis de cueillir du blé un jour de sabbat. Il n'a pas pour autant nié la sainteté du sabbat, ni affirmé que, normalement, c'était un jour convenable pour moissonner.

Le Christ encore a innocenté David, quand, pressé par la faim, il a commis ce qui, à un autre moment, aurait été un sacrilège, en prenant du temple les pains de proposition. Il était loin d'insinuer par là que piller un temple est une manière légitime de gagner sa vie.

Mais vous, dans l'Encyclique, vous approuvez l'application aux relations ordinaires de la vie sociale, dans des conditions normales, de principes qu'une saine morale ne peut tolérer que dans des circonstances extraordinaires. Vous êtes obligé d'admettre des droits imaginaires, parce que vous ne reconnaissiez pas les droits réels. Le droit naturel de chaque homme, ce n'est pas d'exiger d'un autre qu'il l'emploie ou le paye ; c'est de pouvoir s'employer lui-même, c'est de puiser par son travail dans la réserve inépuisable que le Créateur, par la terre, a mise à la disposition de tous les hommes. Si cette réserve était ouverte — comme nous voulons l'ouvrir par la taxe unique — la demande et l'offre naturelles de travail marcheraient de pair, l'homme qui vend du travail et l'homme qui en achète seraient des gens faisant librement un échange avantageux à tous les deux, et il n'y aurait plus nul sujet de dispute entre patron et ouvriers. Car alors, comme chacun pourrait s'employer soi-même, la facilité de trouver du travail cesserait d'être un privilège ; et comme nul ne voudrait travailler pour un autre à des conditions moins avantageuses que pour soi-même, les salaires arriveraient automatiquement à leur pleine valeur, et les relations entre patron et ouvriers seraient réglées par l'intérêt et la commodité de l'un et de l'autre. C'est le seul moyen d'arriver à une solution satisfaisante.

Votre Sainteté semble admettre qu'il y a un taux de salaires juste; que les patrons doivent être disposés à donner, et que les ouvriers doivent être satisfaits de recevoir ; et vous pensez que par là toute discussion cesserait. Ce taux de salaires, vous jugez évidemment que ce doit être ce qui permettrait aux ouvriers de gagner une vie frugale, et peut-être, en travaillant dur et en économisant avec soin, de mettre un peu de côté.

Mais comment un juste taux de salaires peut-il être fixé sans marchandage, plus que le prix juste du blé ou des porcs ou des bateaux ou des tableaux ? Est-ce que, dans un cas comme dans l'autre, une réglementation arbitraire ne fausserait pas ce libre jeu qui assure le mieux l'ajustement économique des forces productives ? Pourquoi les acheteurs de travail, plus que les acheteurs de marchandises, devraient-ils payer plus qu'ils ne doivent payer en marché libre ? Pourquoi les vendeurs de travail se contenteraient-ils de moins qu'ils ne peuvent obtenir en marché libre ? Pourquoi les ouvriers devraient-ils faire maigre chère quand le monde est si riche ? Pourquoi se contenteraient-ils d'une vie de fatigue et d'économie, quand le monde est si beau ? Pourquoi ne voudraient-ils pas, eux aussi, satisfaire leurs instincts supérieurs, leurs goûts esthétiques ? Pourquoi seraient-ils éternellement satisfaits de voyager en troisième, quand d'autres se trouvent mieux en première ?

Ils ne le feront pas. La fermentation sociale de notre temps ne provient pas seulement de ce que les ouvriers trouvent plus pénible de vivre avec le même degré de confort qu'autrefois. Elle provient aussi, et peut-être davantage, de ce que, avec un degré de confort supérieur, les exigences augmentent.

Cette augmentation des exigences continuera, car les ouvriers sont des hommes, et l'homme est un animal insatisfait. Ce n'est pas un bœuf, dont on peut dire, « tant d'herbe, tant de grain, tant d'eau, et un peu de sel, il sera satisfait ». L'homme, au contraire, plus il en a, plus il en veut. Quand il a assez à manger, il désire une nourriture meilleure. Quand il a un abri, il veut une demeure plus commode et plus agréable. Quand ses besoins animaux sont satisfaits, des besoins intellectuels et spirituels entrent en ligne.

Cette éternelle insatisfaction tient à la nature même de l'homme — cette nature plus noble qui l'élève si immensément au-dessus des bêtes, et montre qu'il a vraiment été créé à la ressemblance de Dieu. Il ne faut pas s'en plaindre, car c'est la source de tout progrès. C'est ce qui a fait édifier le dôme de saint Pierre, et fait briller la figure angélique de la Madone sur un morceau de toile inerte ; c'est ce qui a fait peser les soleils et analyser les étoiles, et fait lire page après page des

ouvrages merveilleux de l'intelligence créatrice ; c'est ce qui a réduit l'Atlantique à n'être plus qu'un canal, et forcé l'éclair à porter nos messages aux terres les plus lointaines ; c'est ce qui nous ouvre des perspectives auprès desquelles tout ce qu'a accompli la civilisation moderne semble peu de chose. Cet instinct ne peut pas être réprimé, sinon en dégradant, en abrutissant l'homme, en abaissant l'Europe au niveau de l'Asie.

En conséquence, il est impossible de fixer une limite au taux de salaires que les ouvriers trouveront juste, impossible de les empêcher de chercher à gagner davantage — en deçà de ce qu'ils pourraient gagner si toutes les restrictions étaient enlevées, et accès libre et égal aux richesses naturelles offert à tous. Bien loin qu'une légère amélioration des conditions matérielles puisse satisfaire les ouvriers, elle ne peut que les rendre plus mécontents.

Et ce n'est pas la justice que vous réclamez en demandant aux patrons de payer à leurs ouvriers plus qu'ils ne sont obligés de donner — plus que ce que d'autres accepteraient pour le même travail. C'est la charité que vous demandez. Le surplus que donnera un riche patron, ce n'est pas un salaire, c'est une aumône.

La charité ! Vous y insistez avec force, et je n'en ai rien dit en discutant les mesures pratiques que Votre Sainteté propose pour améliorer les conditions du travail. C'est qu'il n'y a rien de pratique dans vos recommandations à cet égard, comme remède à la pauvreté. Nul ne les considérera comme telles. Si l'aumône pouvait abolir la pauvreté, il n'y aurait pas de pauvreté dans les pays chrétiens.

La charité est vraiment une belle et noble vertu, aimable à l'homme et agréable à Dieu. Mais la charité doit être bâtie sur la justice ; elle ne peut pas la remplacer.

Le mal qui empoisonne la condition du travail dans toute la Chrétienté, c'est que le travail est dépouillé de son droit. Et aussi longtemps que vous voudrez justifier le maintien de cette spoliation, il est futile de parler de charité. Recommander la charité comme remplacement de la justice, c'est à peu près revenir aux hérésies condamnées par vos prédécesseurs, ces hérésies d'après lesquelles, l'Evangile ayant remplacé la Loi, l'amour de Dieu suffit à exempter l'homme de toute obligation morale.

Là où existe l'injustice, tout ce que peut faire la charité, c'est d'en adoucir un peu les effets. Elle ne peut pas guérir le mal. Et le peu qu'elle peut faire pour adoucir les effets de l'injustice ne va pas sans inconvénients. Car les vertus qu'on

peut appeler surimposées, et dans ce sens, secondaires, font du mal quand les vertus fondamentales ou primaires sont absentes. Ainsi la tempérance est une vertu, l'activité en est une autre : mais un voleur tempérant et actif est doublément dangereux. La patience est une vertu, mais la patience à l'égard de l'injustice devient de la complicité. C'est une vertu de rechercher la connaissance et de cultiver les facultés mentales ; mais le méchant devient d'autant plus capable de mal faire qu'il est plus intelligent. Nous nous représentons les démons comme très intelligents.

Et de fait, cette fausse charité qui repousse et nie la justice fait du mal. D'une part, elle démoralise ceux qui en profitent, elle outrage cette dignité humaine que Dieu lui-même traite avec respect, comme vous dites, elle transforme en indigents et mendians des hommes qui deviendraient des citoyens indépendants et dignes si on leur restituait seulement ce que Dieu leur a donné. D'autre part, elle agit comme un narcotique sur la conscience de ceux qui vivent des dépouilles de leur prochain, et nourrit l'illusion morale et l'orgueil spirituel que le Christ devait avoir en vue quand Il a dit : « Il est plus facile à un chameau de passer par un Trou-d'aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des Cieux ». Car elle amène des hommes plongés dans l'injustice, et qui emploient leur argent et leur influence pour soutenir l'injustice, à croire qu'en donnant l'aumône ils font plus que leur devoir envers leurs semblables, et qu'ils méritent toute l'approbation de Dieu ; ils en arrivent à attribuer vaguement à leur propre bonté ce qui ne vient que de la bonté de Dieu. Car enfin, qui est-ce qui donne tout ? Qui est-ce qui, comme vous le dites, doit à l'homme une réserve inépuisable qu'il trouve seulement dans la fertilité inépuisable de la terre ? N'est-ce pas Dieu ? Quand donc des hommes privés des largesses de Dieu sont réduits à dépendre de la générosité de leurs semblables, ceux-ci n'arrivent-ils pas pour ainsi dire à se mettre à la place de Dieu, et à s'enorgueillir d'acquitter eux-mêmes ce que vous appelez la dette de Dieu ?

Mais il y a pire encore. En mettant ces vagues exhortations à la charité à la place des claires exigences de la justice, vous ouvrez une voie commode pour les maîtres officiels de la Religion chrétienne dans toutes ses branches, pour sacrifier à Mammon tout en se persuadant qu'ils servent Dieu. Toute l'histoire de la Chrétienté depuis Constantin en rend témoignage. Sans remonter plus haut, si le clergé anglais n'avait pas subordonné l'enseignement de la justice à celui de la charité, la tyrannie des Tudor n'aurait pas pris naissance, et la rupture de l'Eglise aurait été évitée ; si le clergé de France n'avait jamais substitué

la charité à la justice, les monstrueuses iniquités de l'Ancien Régime n'auraient jamais produit les horreurs de la grande Révolution ; et dans mon propre pays, si ceux qui auraient dû prêcher la justice ne s'étaient pas contentés de prêcher la douceur, l'esclavage n'aurait pas nécessité l holocauste de notre guerre civile.

Non, Saint Père ; de même que la foi sans les œuvres est morte, de même qu'on ne peut pas donner à Dieu son dû en déniant aux autres hommes les droits que Dieu leur donne ; de même la charité, si elle n'est pas soutenue par la justice, ne peut rien faire pour résoudre le problème des conditions actuelles du travail. Quand les riches donneraient tous leurs biens pour la nourriture des pauvres, quand ils livreraient leurs corps pour être brûlés, la misère continuerait tant que continuera la propriété privée de la terre.

Prenez un homme riche, honnêtement désireux de consacrer sa fortune à l'amélioration des conditions du travail. Qu'est-ce qu'il va faire ?

Donner son argent à ceux qui en manquent ? — Il pourra aider quelques pauvres méritants, mais il n'améliorera pas la situation dans son ensemble ; et s'il fait quelque bien, il est à craindre qu'il fasse aussi du mal.

Bâtir des églises ? — A l'ombre des églises la misère s'étend, et le vice qu'elle engendre se développe.

Edifier des écoles et des collèges ? — L'instruction, si ce n'est en montrant aux hommes l'iniquité de la propriété privée de la terre, ne peut rien pour les ouvriers, car à mesure qu'elle se répand, sa valeur au point de vue des salaires baisse.

Fonder des hôpitaux ? — Les ouvriers trouvent qu'il y a déjà trop de gens cherchant de l'ouvrage ; prolonger la vie ne peut que rendre la concurrence plus âpre.

Construire des cités ouvrières modèles ? — Si les loyers ne sont pas abaissés, on n'aboutit qu'à repousser plus loin la classe d'hommes qu'on veut aider ; si les loyers sont abaissés, il viendra plus de gens en quête de travail, et les salaires baisseront.

Instituer des laboratoires, des écoles de science, des ateliers d'expériences physiques ? — Cela ne servira qu'à stimuler les découvertes et inventions, les choses même qui, agissant dans une société basée sur la propriété privée de la terre, écrasent le travail comme entre les meules d'un moulin.

Faire émigrer d'un pays où les salaires sont bas vers un pays où ils sont un peu plus élevés ? — Alors les premiers émigrants eux-mêmes demanderont vite que l'émigration cesse, parce qu'elle fait baisser les salaires.

Distribuer ses propres terres, ou les affermer gratuitement, ou à des prix plus bas que les prix courants ? — Ce sera faire de nouveaux propriétaires ou demi-propriétaires : quelques individus seront enrichis, mais rien ne sera fait pour améliorer la condition du travail.

Ou bien, se souvenant de ces citoyens patriotes des temps classiques, qui dépensaient de grosses sommes pour améliorer leurs cités natales, notre richard va-t-il s'efforcer d'embellir la ville de sa naissance ou de son adoption ? Qu'il élargisse et redresse les rues, qu'il aménage des parcs et érige des fontaines, qu'il établisse des tramways et amène des chemins de fer, qu'il s'applique de toute manière à embellir, à rendre plus attrayante la cité de son choix, quel sera le résultat ? Nécessairement, que ceux qui s'approprient les dons de Dieu s'approprieront aussi les siens. La valeur de la terre montera, et la conséquence de ses générosités sera une augmentation des loyers : un cadeau aux propriétaires. Avant même qu'il agisse, la nouvelle qu'il va entreprendre ces choses mettra en marche la spéculation, et fera monter par bonds la valeur de la terre.

Que peut donc faire un homme riche pour améliorer la condition du travail ?

Il ne peut rien faire, sinon employer sa puissance pour faire abolir la grande iniquité fondamentale, qui dépouille les hommes de leur héritage. La justice de Dieu se moque des efforts humains pour la remplacer par autre chose.

* * *

Si en discutant les mesures pratiques que suggère Votre Sainteté, je n'ai pas parlé des préceptes moraux que contient l'Encyclique, ce n'est pas que nous n'attachions pas de valeur pratique à la morale. Tout au contraire, nous pensons que les enseignements de la morale sont les plus éminemment pratiques de tous, et que la question « Qu'est-ce qui est sage ? » peut en toute sécurité être subordonnée à la question « Qu'est-ce qui est bien ? » Mais Votre Sainteté, dans l'Encyclique, dépouille expressément les vérités qu'elle énonce de toute véritable portée sur les conditions du travail. C'est ainsi qu'agissait le peuple américain quand il légalisait l'esclavage : il enlevait toute valeur pratique à ce qu'il considérait comme sa charte fondamentale, qu'il lisait solennellement à chaque anniversaire national. Cette charte porte : « Nous estimons comme vérités évidentes que tous les hommes sont créés égaux ; qu'ils sont doués par leur

Créateur de certains droits inaliénables ; que parmi ceux-ci sont la vie, la liberté et la poursuite du bonheur ». — Que signifiaient ces vérités, quand on affirmait d'autre part qu'un homme était là propriété légitime d'un autre qui l'avait acheté ; qu'un esclave fugitif volait son maître, et que l'homme ou la femme qui l'assistait, même en lui donnant un verre d'eau froide pour l'amour du Christ, était de connivence avec le voleur et méritait les foudres officielles ?

Considérez les enseignements moraux de l'Encyclique :

Vous nous dites que Dieu doit à l'homme une réserve inépuisable, qu'il trouve seulement dans la terre. Mais vous appuyez un régime qui refuse à la grande majorité des hommes tout droit de recours à cette réserve.

Vous nous dites que la nécessité du travail est la conséquence du péché originel. Mais vous appuyez un système qui exempte une classe privilégiée de cette nécessité, et leur permet de mettre leur part de travail, et beaucoup plus, sur les épaules des autres.

Vous nous dites que Dieu ne nous a pas créés pour les choses périssables et passagères de la terre, mais qu'il nous a donné ce monde comme une séjour d'exil et non comme notre vraie patrie. Mais vous dites aussi que quelques-uns des exilés ont le droit de propriété exclusif sur ce séjour d'exil, de telle sorte qu'ils peuvent forcer leurs compagnons d'exil à leur payer à eux le droit de séjour, et qu'ils peuvent transmettre ce droit de propriété exclusif à d'autres exilés non encore nés, avec le même droit d'exclusion à l'égard de leurs semblables.

Vous nous dites que la vertu est l'héritage commun de tous, que tous les hommes sont enfants de Dieu, le Père universel ; que tous ont une même fin, que tous sont rachetés par Jésus-Christ, que les bénédictions de la nature et les dons de la grâce appartiennent à tous en commun, et qu'à tous, sauf ceux qui s'en montrent indignes, est promis l'héritage du royaume des Cieux. Mais avec tout cela et malgré tout cela, vous érigez en devoir moral le maintien d'un régime qui, de la réserve due à tous les hommes et des bénédictions matérielles de Dieu, fait la propriété exclusive de quelques-uns. Vous nous donnez des droits égaux au Ciel, mais vous nous les refusez sur la terre !

Un peu avant notre guerre civile, a été rendu un arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis, dans une affaire d'esclave fugitif : il a fait assez de bruit. On a dit couramment qu'il avait accordé la loi au Nord et le Nègre au Sud. On peut dire de même de votre Encyclique, qu'elle donne l'Evangile aux ouvriers et la terre aux propriétaires. Faut-il s'étonner, si d'aucuns disent

ironiquement, « les prêtres sont tout prêts à partager avec les pauvres ce qui ne peut pas se voir, mais ils ont grand soin de garder pour les riches tout ce qui est en vue ».

Et c'est là la raison pour laquelle les masses ouvrières se détournent de la religion organisée.

Pourquoi ne le feraient-elles pas ? Quel est en somme l'office de la Religion, sinon de faire connaître les principes qui doivent gouverner la conduite des hommes les uns envers les autres ; de donner une règle de vie claire et décisive pour guider les hommes dans toutes les relations de la vie — à l'atelier, au bureau, sur la place publique, au parlement, aussi bien qu'à l'église ? — de fournir comme une boussole par laquelle on puisse se diriger sans crainte, au milieu des tempêtes de la passion, des brouillards de la cupidité et des illusions d'un égoïsme à courte vue ? A quoi sert une religion qui reste hésitante et paralysée en présence des problèmes les plus brûlants ? A quoi sert une religion qui, promettant de grandes choses pour le monde à venir, ne peut rien faire pour empêcher l'injustice dans celui-ci ? Tel n'était pas le Christianisme primitif, sans quoi il n'aurait pas eu à affronter la persécution romaine ; il n'aurait pas non plus vaincu le monde romain. Les maîtres de Rome, sceptiques, tolérants à l'égard de toutes les divinités, indifférents à ce qu'ils considéraient comme des superstitions vulgaires, ont été vivement impressionnés par une doctrine basée sur les droits égaux pour tous. Ils ont eu peur, instinctivement, d'une religion qui inspirait de nouveaux espoirs à l'esclave et au prolétaire ; qui prenait pour figure centrale un charpentier crucifié ; qui proclamait la paternité universelle de Dieu et la fraternité universelle des hommes ; qui attendait pour bientôt l'avènement de la justice, et qui disait en priant, « Ton règne vienne ».

Aujourd'hui, les mêmes espoirs, les mêmes aspirations travaillent les masses. L'homme, on l'a dit, est un animal religieux ; il ne peut jamais se débarrasser tout au moins du sentiment qu'il y a un gouvernement moral du monde, une distinction éternelle entre le bien et le mal ; il ne peut pas s'empêcher de soupirer après le règne de la Justice. Aujourd'hui, des hommes qui croient avoir rejeté toute croyance religieuse, vous diront qu'en ce qui regarde la condition du travail il y a quelque chose de mal, même s'ils ne peuvent pas dire quoi. Si donc la théologie est la somme et le centre des sciences, comme le veut saint Thomas d'Aquin, n'est-ce pas l'affaire de la Religion de dire clairement et sans crainte ce qui est mal ?

C'était sous l'impulsion d'un instinct profond que les gens d'autrefois, quand ils étaient menacés et effrayés par un désastre universel, venaient demander à l'oracle, « En quoi avons-nous offensé les dieux ? » Aujourd'hui, menacés par des maux croissants qui mettent en danger l'existence même de la société, des hommes, sentant qu'il y a quelque chose de mal, posent la même question aux ministres de la Religion. Hélas ! A de rares exceptions près, la réponse est aussi vague, aussi peu pertinente, que celles des oracles païens.

Est-ce donc étonnant, si les masses perdent la foi ?

* *

Je veux encore résumer la question, telle que votre Encyclique la présente.

Quelle est cette question du travail, dont vous dites si bien qu'elle est la question de l'heure présente, et qu'elle remplit tous les esprits d'une pénible appréhension ? Réduite à sa plus simple expression, c'est la misère de gens prêts à travailler. Et qu'elle est la traduction la plus simple de cette phrase ? C'est que ces gens manquent de pain — mot résumant avec force et décision les diverses satisfactions dont l'humanité a besoin, et dont l'absence constitue la misère.

Eh bien ! Quelle est la prière universelle de la Chrétienté — la prière qui monte chaque jour et à chaque heure partout où est honoré le nom du Christ ; la prière que prononce Votre Sainteté à l'autel de saint Pierre, et que récite le plus jeune enfant dont la plus pauvre mère chrétienne lui a appris à balbutier une demande adressée au Père céleste ? C'est : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ».

Et pourtant, là où cette prière est prononcée chaque jour et à chaque heure, des hommes manquent de pain. N'est-ce pas le devoir de la Religion de dire pourquoi ? Si elle ne le fait pas, les incrédules n'auront-ils pas beau jeu pour se moquer de ses ministres, comme Elie se moquait des prophètes de Baal, en disant, « Criez plus fort, puisqu'il est Dieu ; peut-être qu'il parle, ou il est à l'auberge, ou en voyage ; peut-être qu'il dort, et il faut le réveiller ». — Que répondront-ils, ces ministres de la Religion ? Ou bien il n'y a pas de Dieu, ou bien il dort, ou bien il ne donne pas aux hommes leur pain quotidien, qui doit être intercepté en quelque manière.

Voici la réponse, la seule vraie réponse. Si des hommes manquent de pain, ce n'est pas parce que Dieu n'a pas fait sa part, et a négligé de le pourvoir. Si des hommes prêts à travailler

portent la malédiction de la pauvreté, ce n'est pas parce que la réserve due par Dieu aux hommes est vide, ce n'est pas qu'il manque quelque chose à la provision quotidienne qu'il a promise pour les besoins quotidiens de ses enfants. C'est que, violent d'une manière impie les intentions bienveillantes de leur Créateur, les hommes ont fait de la terre une propriété privée, et ont ainsi mis exclusivement entre les mains d'un petit nombre de personnes la provision que le Père généreux destinait à tous.

Toute autre réponse que celle-là, si enveloppée qu'elle soit de phraséologie religieuse, est en fait une réponse d'athéisme.

* *

Saint Père, j'ai écrit cette lettre non seulement pour Vous, mais pour tous ceux que j'espère atteindre. Mais l'envoyant à vous personnellement, avant qu'elle ne soit publiée, j'ai confiance que vous voudrez bien aussi la lire personnellement et la méditer. En exposant les raisons de notre croyance, et en mettant en lumière des considérations qui semblent malheureusement vous avoir échappé, j'ai parlé en toute franchise, comme c'était mon devoir dans une affaire de si primordiale importance, et comme, j'en suis sûr, vous auriez voulu que je parle. Mais j'espère ne pas vous avoir offensé. J'ai un profond respect pour votre charge, et pour vous personnellement la plus haute estime. Et si les opinions que j'ai combattues chez vous me semblent erronées et dangereuses, nous ne voudrions pas laisser croire que nous mettons le moins du monde en doute, soit votre sincérité, soit votre intelligence. Car ces opinions sont celles que professent à peu près tous les ministres de la religion chrétienne, de toutes dénominations, et celles qui ont été sanctionnées par les hommes considérés sages et savants. Dans les circonstances où vous avez vécu, et absorbé comme vous l'avez été par tant de devoirs et de responsabilités de premier ordre, aboutissant à la position suprême que vous occupez maintenant, il n'y avait pas à supposer que vous les auriez révoquées en doute jusqu'ici. J'ose espérer que les considérations développées dans ma lettre vous amèneront à les réviser. Si toutefois les charges et les soucis dont vous êtes accablé rendent impossible pour vous l'étude sérieuse qui doit précéder l'expression d'une opinion chez une personne dans votre haute situation, j'espère encore que ce que j'ai écrit ne sera pas inutile à d'autres.

Je répète d'ailleurs que nous vous sommes profondément reconnaissants pour votre Encyclique. C'est énorme, qu'en appelant l'attention universelle sur la condition du travail, vous ayez remis en lumière cette vérité oubliée par tant de gens, que les maux et les problèmes sociaux de notre temps concernent l'Eglise directement et d'une manière pressante. C'est énorme que vous ayez ainsi marqué de votre désapprobation la doctrine impie, si longtemps prêchée explicitement ou implicitement au nom du Christianisme, que les souffrances des pauvres sont dues à des décrets mystérieux de la Providence, qu'on peut déplorer mais non annuler !

Ceux qui analyseront soigneusement votre Encyclique verront qu'elle est dirigée, non contre le Socialisme, dont vous approuvez une forme modérée, mais contre ce qu'aux Etats-Unis nous appelons la doctrine de la taxe unique. Mais nous ne sommes pas inquiets pour la vérité que nous professons ; nous désirons seulement qu'elle soit mise en discussion ; et nous voyons dans l'Encyclique de Votre Sainteté un moyen puissant de mettre en train la discussion, et cela, de la manière qui nous paraît la plus importante, au point de vue de la morale et de la Religion. Par là, vous méritez la reconnaissance de tous ceux qui recherchent la vérité ; car il est de la nature de la vérité de triompher de l'erreur, dès que la discussion est mise en train.

Et la vérité que nous proclamons maintenant fait de tels progrès qu'elle sera forcément entendue, qu'elle ne peut pas être étouffée, qu'elle fait et fera des conquêtes. La lointaine Australie marche en tête, et a déjà fait les premiers pas vers la taxe unique (1). En Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, au Canada, la question touche la politique pratique, et sera bientôt la question brûlante de l'heure. L'Europe continentale ne pourra pas tarder à suivre. Le monde marche plus vite que jamais.

Il y a quarante ans, l'institution de l'esclavage semblait plus solide que jamais aux Etats-Unis, et le prix courant des esclaves était plus élevé qu'il ne l'avait jamais été, car le titre d'un propriétaire d'esclaves semblait devenu plus assuré. A l'ombre du palais où les Droits égaux de tous les hommes avaient été solennellement proclamés, l'esclave fugitif était ramené à son tyran, les menottes aux mains ; et là où la tradition américaine vénère le Marathon de notre liberté, le possesseur d'esclaves était fier de faire encore l'appel de son bétail humain.

(1) Ceci est plus vrai encore aujourd'hui, depuis la fondation de Canberra, qui est rigoureusement « georgiste ». V. l' « Espoir du Monde », 1927, p. 173. — (Trad.).

Pourtant, quand même le parti qui devait élire Abraham Lincoln à la présidence n'était pas encore formé, quand même près de dix ans devaient se passer avant le signal du premier coup de canon, à ce moment même pourtant, l'esclavage était condamné, nous le voyons maintenant.

Aujourd'hui, c'est une révolution plus large, plus profonde, plus bienfaisante, qui gronde, non dans un pays, mais dans le monde entier. C'est la vérité divine qui l'inspire ; et des forces telles que jamais Dieu n'en a donné de pareilles aux hommes la poussent en avant. Les iniquités officielles ne peuvent pas plus l'arrêter que l'homme ne peut arrêter le soleil. Les étoiles dans leur marche combattent contre Sisera ! Pour celui qui, au milieu du brouhaha quotidien, a des oreilles pour entendre, la condamnation du servage industriel est prononcée.

Où seront les dignitaires de l'Eglise dans le combat ? Seront-ils du côté de la Justice et de la Liberté, ou du côté de l'injustice et de l'esclavage ? Avec les délivrés quand ils chanteront leur victoire, ou avec les cavaliers et les chars de l'opresseur quand ils seront une seconde fois engloutis dans la Mer Rouge ?

Quant aux masses, il n'y a pas à se demander de quel côté elles seront. Déjà, parmi ceux qui soutiennent la doctrine de la taxe unique avec une ferveur religieuse, on compte un grand nombre de catholiques, beaucoup de membres du clergé régulier et séculier, et au moins quelques évêques. Du reste, elle a ses défenseurs dans toutes les dénominations entre lesquelles se partagent les chrétiens de langue anglaise.

Dimanche dernier, dans l'église de New-York qui est la plus richement dotée du monde entier, j'ai vu la croix portée à travers les parvis par une centaine de choristes, et un prêtre de cette branche de l'Eglise qui s'est séparée de votre obédience il y a 300 ans, a déclaré devant l'immense assemblée que la question du travail est au fond une question religieuse, qu'elle ne peut se résoudre que sur la base du droit moral ; que le plus évident des droits est le droit à la base matérielle de toute vie, et qu'aucune loi humaine ne peut annuler le don que Dieu a fait de la terre à tous les hommes.

Et tandis que la croix passait, et que les choristes chantaient :

« Elevez le cri de guerre du chrétien,
La croix du Christ Seigneur, »

des hommes pour lesquels c'était là quelque chose de nouveau courbaient la tête, et dans des coeurs longtemps ennemis de

l'Eglise qu'ils regardaient comme servante de l'iniquité, reten-tissait le « Dieu le veut » de la plus grande et de la plus puissante des croisades.

Serviteur des serviteurs de Dieu ! C'est le plus grand, le plus doux de vos titres par lequel je vous appelle. Entre vos mains, plus qu'entre celles d'aucun autre homme vivant, git le pouvoir de prononcer la parole, de faire le geste, qui mettra fin au divorce contre nature, et unira de nouveau la Religion à tout ce qu'il y a de haut et de pur dans l'aspiration sociale.

Je souhaite à Votre Sainteté la plus grande de toutes les bénédictions : que vous puissiez connaître la Vérité, et être affranchi par elle, Je vous souhaite la force et la longueur de vie qui vous permettra de faire de votre pontificat le plus glorieux de tous les temps, par le grand service que vous pouvez rendre à l'Humanité.

Et avec le profond respect dû à votre caractère personnel comme à votre haute situation, je reste votre dévoué

HENRY GEORGE.

New-York, 11 septembre 1891.

